

## **NICOX SA**

Société anonyme au capital de 14 593 101, 40 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines  
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis  
R.C.S. GRASSE 403.942.642

-----

### **RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2013**

#### **PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes semestriels consolidés résumés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ Nicox S.A.
- ✓ Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne (« Nicox S.r.l. »)
- ✓ Nicox Inc., filiale américaine
- ✓ Nicox Pharma, société en nom collectif détenue à 99% par Nicox SA et à 1% par Nicox S.r.l

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

#### **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général  
Michele Garufi

## **EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2013**

### **Extension du portefeuille de produits en ophtalmologie**

Depuis le début de l'année, Nicox a conclu deux nouveaux accords qui élargissent significativement le portefeuille de produits en ophtalmologie de la Société.

En mars 2013, Nicox a signé un accord exclusif d'approvisionnement et de distribution portant sur une gamme de quatre produits de santé oculaire conclu avec une société pharmaceutique européenne non cotée spécialisée en ophtalmologie dont le nom n'est pas divulgué. Nicox prévoit de lancer cette gamme de produits directement ou au travers de partenariats au premier trimestre 2014. Ces produits ont été développés pour une classe thérapeutique importante avec une formulation différenciée. Selon les termes de l'accord, Nicox bénéficiera de droits exclusifs pour commercialiser, vendre et distribuer ces produits en Europe, au Moyen Orient et en Afrique. Le contrat ne prévoit pas de paiement initial à la charge de Nicox.

En juin 2013, Nicox a conclu un accord exclusif avec Immco Diagnostics Inc., une société leader mondial dans les produits et services permettant le diagnostic des maladies auto-immunes, afin de promouvoir auprès des professionnels de santé en ophtalmologie nord-américains (US, Canada, Porto Rico, Mexique) un panel de tests breveté ciblant la détection et le diagnostic précoce du Syndrome de Gougerot-Sjögren. L'œil sec étant l'un des premiers symptômes de la maladie, les professionnels de santé en ophtalmologie sont en mesure de jouer un rôle déterminant dans l'identification du Syndrome de Gougerot-Sjögren. Selon les termes de l'accord, Nicox recevra une part majoritaire des revenus générés par les ventes auprès des professionnels de santé en ophtalmologie ; le contrat ne prévoit ni paiement initial ni paiement d'étape à la charge de Nicox. Nicox dispose également d'une option d'une durée de neuf mois pour négocier un accord de promotion et de commercialisation de ce produit pour le reste du monde. Durant cette période, Nicox et Immco évalueront la faisabilité de sa mise en place pour l'Europe et les autres marchés.

### **Etudes cliniques à un stade avancé pour le latanoprostène bunod**

En janvier 2013, Bausch + Lomb a initié un programme d'études cliniques de Phase 3 pour le latanoprostène bunod (précédemment connu sous le nom de BOL-303259-X). Ce programme a été initié avec deux études pivots, APOLLO et LUNAR, en vue d'un enregistrement de la molécule aux Etats-Unis. Ces études visent à comparer, chez des patients souffrant de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, l'efficacité sur la réduction de la pression intra-oculaire (PIO) et la sécurité d'emploi du latanoprostène bunod (administré une fois par jour) avec celles du maléate de timolol 0,5% (administré deux fois par jour). Le critère principal d'efficacité pour ces deux études, qui totalisent environ 800 patients, est la réduction moyenne de la PIO mesurée à des heures précises de la journée au cours d'un traitement d'une durée de trois mois.

En juillet 2013, Bausch + Lomb a initié deux nouvelles études au Japon, le deuxième marché mondial pharmaceutique pour l'ophtalmologie. La première étude, JUPITER, est une étude clinique de Phase 3 qui devrait inclure environ 130 patients. Son objectif est de démontrer la sécurité d'emploi du latanoprostène bunod 0,024% (administré une fois par jour) sur une durée de traitement d'un an. Cette étude est requise pour l'enregistrement de la molécule au Japon en vertu des recommandations de la Conférence Internationale d'Harmonisation (CIH) et de l'agence japonaise des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux (PMDA). La deuxième étude, KRONUS, est une étude de Phase 1. Son objectif principal est d'évaluer l'effet du latanoprostène bunod 0,024% (administré une fois par jour) dans la réduction de la PIO mesurée pendant 24 heures auprès d'environ 24 volontaires sains masculins japonais. Il est attendu qu'une étude de confirmation d'efficacité soit demandée pour l'enregistrement du latanoprostène bunod au Japon.

## **Une expertise en ophtalmologie renforcée**

En mars 2013, Nicox a renforcé son équipe commerciale européenne et internationale avec les recrutements de David Trevor en tant que Vice President, Managing Director UK et Head of the European Sales Force Effectiveness, Davide Buffoni en tant que Managing Director, Spain, et François Ducret en tant que Director of International Operations. Les membres de l'équipe apportent une grande expérience de l'industrie pharmaceutique et plus particulièrement dans le domaine de l'ophtalmologie. L'équipe, dirigée par Philippe Masquida, Executive Vice President, Managing Director of European and International Operations, est responsable de la commercialisation des produits ophtalmiques de Nicox en Europe et dans les autres marchés importants de par le monde, hors Amérique du Nord.

En juin 2013, Vicente Anido, Jr., PhD., a été nommé au Conseil d'administration de la Société pour une durée de quatre ans par décision de l'Assemblée générale ordinaire. Le Dr. Anido est un leader hautement respecté et reconnu dans le secteur de l'ophtalmologie et est actuellement Président Directeur Général de Aerie Pharmaceuticals Inc. De 2001 à 2012, il a occupé la fonction de Président Directeur Général de la société ISTA Pharmaceuticals, avant que celle-ci soit acquise par Bausch + Lomb.

## **Portefeuille de produits donneurs d'oxyde nitrique dans les autres domaines thérapeutiques**

En avril 2013, Nicox a annoncé des résultats précliniques prometteurs pour le naproxcinod obtenus sur des modèles animaux de dystrophie musculaire. Une étude confirmatoire menée à long-terme (9 mois de traitement), sponsorisée par Nicox et conduite au Center for Genetic Medicine Research, a montré que le naproxcinod améliore le fonctionnement des muscles squelettiques et cardiaques et réduit l'inflammation des muscles squelettiques chez les souris mdx. Les données ont été présentées dans un poster lors de la session scientifique du 22 avril 2013 à la Muscular Dystrophy Association (MDA) Scientific Conference à Washington, DC.

Suite à ces résultats positifs, Nicox évalue les opportunités de partenariat pour développer le naproxcinod en tant qu'adjuvant dans la dystrophie musculaire. Parallèlement, la Société poursuit ses efforts pour donner en licence le naproxcinod pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose du genou. Cette stratégie vise à optimiser les possibilités de poursuite du développement du naproxcinod dans l'une ou l'autre de ces indications.

En avril 2013, Nicox et Ferrer se sont accordés sur le principe d'une résiliation de leur collaboration dans le domaine des stéroïdes donneurs d'oxyde nitrique en dermatologie mettant fin à l'accord de licence, d'option et de recherche et développement signé le 28 avril 2004. Nicox ne prévoit pas de poursuivre le développement de stéroïdes donneurs d'oxyde nitrique en dermatologie, ni de rechercher des partenaires dans ce domaine.

## **Présentations de résultats de recherche, précliniques et cliniques, dans le domaine de l'ophtalmologie**

Au premier semestre 2013, Nicox a présenté deux posters scientifiques aux congrès annuels de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) et de l'European Society of Ophthalmology (SOE). Les posters présentaient des résultats de recherche sur le rôle de l'oxyde nitrique (NO) dans la physiologie de l'œil et plus particulièrement dans la régulation de la pression intraoculaire (PIO).

Nicox a également présenté, au 245ème congrès de l'American Clinical Society (ACS), le programme de recherche sur les analogues de la prostaglandine F2-alpha donneurs d'oxyde nitrique. Ceux-ci ont montré une réduction de la pression intraoculaire impliquant potentiellement deux voies de signalisation, la voie du NO/GMPc et celle des récepteurs prostaglandines F2-alpha.

Par ailleurs, les résultats de Phase 2b pour le latanoprostène bunod ont été présentés à l'American Glaucoma Society 23rd Annual Meeting par Robert N. Weinreb, M.D., Professeur

émérite et Président d'ophtalmologie de l'Université de Californie à San Diego et Directeur du Shiley Eye Center et du Hamilton Glaucoma Center. Un poster a également été présenté à l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) et au World Glaucoma Congress (WGS).

## **Résultats financiers consolidés aux 30 juin 2013 et 2012**

Les comptes consolidés semestriels pour les six mois au 30 juin 2012, incluent Altacor, une société pharmaceutique à capitaux privés spécialisée en ophtalmologie basée au Royaume-Uni, pour la période du 31 mai au 30 juin 2012 par mise en équivalence.

### **Etat consolidé du résultat global**

#### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de Nicox s'élève à €0,2 million pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2013, comparé à €7,5 millions pour la même période en 2012.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2013 correspond aux ventes du produit AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic rapide, pris en licence auprès de Rapid Pathogen Screening Inc (RPS®) en juin 2012. Nicox a lancé AdenoPlus® en octobre 2012 aux Etats-Unis et renforce ses équipes de vente pour assurer la commercialisation de ses produits ophtalmiques. En Europe et dans le reste du monde, AdenoPlus® est disponible à la vente mais Nicox concentre ses efforts sur les activités requises pour l'obtention de son remboursement dans les principaux pays européens.

Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours des six premiers mois de 2012 correspond au paiement d'étape de \$10 millions reçu de Bausch + Lomb en avril 2012 suite à leur décision de poursuivre le développement du latanoprostene bunod (précédemment connu sous le nom de BOL-303259-X).

#### **Coût des ventes**

Le coût des ventes est de €0,2 million au cours des six premiers mois de 2013. Cet élément correspond au coût des ventes en relation avec les ventes du produit AdenoPlus® par RPS® mentionnées ci-dessus et inclut tous les coûts liés à la fabrication des produits vendus.

#### **Frais commerciaux, frais généraux et administratifs et dépenses de recherche et développement**

Les frais commerciaux, les frais généraux et administratifs, et les dépenses de recherche et développement s'élèvent à €9,3 millions pour la première moitié de l'année 2013, comparé à €8,1 millions pour le premier semestre 2012. Pour les six premiers mois de 2013, 40% de ces frais sont des frais commerciaux, 39 % des frais généraux et administratifs (y compris les dépenses de corporate development qui étaient précédemment comprises dans les frais commerciaux) et 21% des dépenses de recherche et développement, comparé à 6 % de frais commerciaux, 55% de frais généraux et administratifs (y compris les dépenses de corporate development qui étaient précédemment comprises dans les frais commerciaux) et 39% de dépenses de recherche et développement pour la première moitié de l'année 2012. Ce changement reflète la transformation actuelle de Nicox en société commerciale spécialisée en ophtalmologie.

Au cours des six premiers mois se terminant le 30 juin 2013, les frais commerciaux sont de €3,7 millions comparé à €0,5 million pour la première moitié de l'année 2012. Les frais commerciaux correspondent aux frais engagés par Nicox pour construire son organisation commerciale aux Etats-Unis et en Europe, afin d'assurer les activités de commercialisation prévues sur les produits existants et à venir. Au 30 juin 2013, le Groupe employait 16 personnes dans ses départements commerciaux comparé à 2 employés au 30 juin 2012.

Pour les six premiers mois de 2013, les frais administratifs s'établissent à €3,6 millions comparé à €4,4 millions pour la première moitié de l'année 2012, et incluent les dépenses de

personnel administratif et financier, les rétributions des mandataires sociaux et, depuis 2012, les dépenses de communication et de business development qui étaient précédemment reportées en frais commerciaux. Les dépenses administratives des six premiers mois de 2013 sont substantiellement plus basses que celles enregistrées au cours de la même période en 2012 du fait de coûts administratifs de €0,7 million comptabilisés en 2012 au titre de l'acquisition des 11,8% d'Altacor, une société privée basée au Royaume Uni opérant dans le domaine de l'ophtalmologie. Au 30 juin 2013 et 2012, le Groupe employait 16 personnes dans ses départements administratifs.

Les frais de recherche et de développement totalisent €1,9 million pour la période de six mois se clôturant au 30 juin 2013, contre €3,2 millions pour le premier semestre 2012. Au cours des six premiers mois de 2013, les frais de recherche et développement correspondent principalement à des dépenses liées aux activités du centre de recherche et aux activités réglementaires en cours pour le naproxinod. Le Groupe employait 12 personnes en recherche et développement au 30 juin 2013, contre 19 personnes à la même date en 2012.

### **Autres produits**

Les autres produits s'élèvent à €0,3 million au 30 juin 2013, comparé à €0,6 million pour les six premiers mois de 2012. Pour la première moitié de l'année 2013, les autres produits incluent €0,2 million de subventions d'exploitation provenant du crédit d'impôt recherche en France.

### **Autres charges**

Les autres charges concernent principalement des frais de restructuration et sont de €0,2 million pour les six premiers mois de 2013, comparé à €0,6 million au 30 juin 2012.

### **Résultat opérationnel**

Le Groupe a généré une perte opérationnelle de €9,3 millions pour les six premiers mois de 2013, comparé à une perte opérationnelle de €0,5 million au cours de la même période en 2012.

### **Autres résultats**

Pour le premier semestre 2013, le Groupe a enregistré un produit financier net de €0,04 million comparé à €0,1 million (incluant la quote-part des résultats d'Altacor) durant la première moitié de l'année 2012.

### **Perte nette de la période**

Nicox a comptabilisé une perte nette de €9,2 millions au cours de la période de six mois se clôturant au 30 juin 2013, comparé à une perte nette de €0,4 million au premier semestre 2012. Cette situation s'explique par la forte diminution du chiffre d'affaires reconnu sur la période comparé aux six premiers mois de 2012 qui incluaient un paiement d'étape important de notre partenaire Bausch + Lomb comme indiqué ci-dessus.

### **Etat de la situation financière consolidée**

Les immobilisations incorporelles totalisent €1,9 million à la fin des six premiers mois de 2013 et incluent un montant de €1,5 million correspondant à la redevance payée à RPS® en vertu de l'accord de licence mondial conclu en juin 2012.

Au 30 juin 2013, les actifs financiers s'élèvent à €2,3 millions et incluent €1,3 million représentant la juste valeur des titres détenus par Nicox dans Altacor, €0,8 million correspondant à la partie remboursable de l'option payée à RPS® en juin 2012 et €0,2 million de dépôts et cautionnements.

Les dettes engagées par le Groupe sont principalement des dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2013, les dettes courantes du Groupe s'élèvent à €3,8 millions, et incluent

€1,6 million au titre de dettes payables aux fournisseurs et consultants externes, €1,4 million au titre des rémunérations des salariés, €0,6 million au titre des taxes et impôts dus, €0,1 million de provisions pour autres passifs, et €0,1 million d'autres passifs.

Au 30 juin 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont de €67,4 millions, contre €77,5 millions au 31 décembre 2012.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Au cours du second semestre de l'année 2013, Nicox poursuivra sa transformation en un Groupe international spécialisé en ophtalmologie centré sur le développement de candidats à un stade avancé et sur la commercialisation de produits thérapeutiques et diagnostiques ainsi que de dispositifs médicaux. Dans cette optique, Nicox concentrera ses ressources sur l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence et poursuivra le renforcement de son infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les principaux marchés européens.

Ainsi, au cours du second semestre 2013, le Groupe va renforcer de manière significative ses équipes commerciales aux Etats-Unis en procédant à divers recrutements afin d'assurer le lancement commercial du nouveau produit pris en licence auprès de la société IMMCO et également de poursuivre le développement commercial sur le territoire nord-américain du produit AdenoPlus™ licencié en juin 2012 auprès de la société Rapid Pathogen Screening, Inc (RPS®).

Par ailleurs, dans les principaux marchés européens, le Groupe prévoit au cours du second semestre 2013 d'accélérer la construction de sa propre organisation commerciale pour commercialiser le produit AdenoPlus™, et préparer le lancement commercial au premier trimestre 2014 de la gamme de produits de santé oculaire provenant de l'accord exclusif signé en mars 2013 avec une société pharmaceutique européenne non cotée spécialisée en ophtalmologie dont le nom n'est pas divulgué.

Enfin, pour optimiser le potentiel de son portefeuille de produits dans le reste du monde, le Groupe prévoit d'établir un réseau de vente grâce à des alliances (sous forme d'accords de distribution) avec des acteurs nationaux justifiant d'une expertise locale.

D'autre part, Nicox développe plusieurs programmes en interne ou avec des partenaires, les principaux étant les suivants :

- Le latanoprostène bunod (précédemment connu sous le nom de BOL-303259-X) est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire, qui a été donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Suite aux résultats positifs observés dans une étude de phase 2b en mars 2012, Bausch + Lomb a initié en janvier 2013 un programme de phase 3 à l'échelle mondiale pour ce composé.
- Le naproxcinod est un anti-inflammatoire donneur d'oxyde nitrique développé pour le soulagement des signes et symptômes de l'arthrose. Nicox a eu une réunion avec la Food and Drug Administration américaine (FDA) en avril 2012 concernant l'utilisation potentielle du naproxcinod 375 mg bid pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose du genou, dans le cadre d'un éventuel nouveau dossier de New Drug Application qui nécessiterait des données cliniques additionnelles préalables à sa soumission. Nicox poursuit ses efforts pour trouver un partenaire pour le financement et la conduite de tout développement additionnel et de la commercialisation

éventuelle du naproxcinod. Parallèlement, en avril 2013, Nicox a annoncé des résultats précliniques prometteurs pour le naproxcinod obtenus sur des modèles animaux de dystrophie musculaire. Suite à ces résultats positifs, Nicox évalue les possibilités de partenariat pour développer le naproxcinod en tant qu'adjuvant dans la dystrophie musculaire. Cette stratégie vise à optimiser les chances de poursuite du développement du naproxcinod dans l'une ou l'autre de ces indications.

Nicox et Merck collaborent pour le développement de composés utilisant une nouvelle méthode de libération de l'oxyde nitrique découverte dans le cadre de leur programme de recherche conjoint. Merck dispose des droits dans certaines indications thérapeutiques cardiovasculaires. Nicox et Merck sont convenues qu'aucune autre annonce sur les composés développés par Merck dans le cadre de la collaboration n'interviendrait avant l'éventuelle entrée d'un candidat-médicament en phase 2 de développement clinique.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à €67,4 millions à la fin du mois de juin 2013. Nicox n'a pas de dette à long terme

## **FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES**

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 4 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2013.

## **PARTIES LIEES**

Lors de sa délibération du 21 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé d'amender l'engagement de Nicox SA du 21 décembre 2011 pour porter à € 2 050 000 l'engagement de prise en charge par Nicox SA, jusqu'au 31 décembre 2012, du coût d'éventuelles mesures de restructuration prises par Nicox Sr.I, étant précisé que cet engagement était initialement plafonné à €1 500 000.

Les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce conclues avant le 1er janvier 2013 et en vigueur au cours du premier semestre 2013 font l'objet de la section 19 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2013.

### ***Le Conseil d'administration***

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

	Notes(2)	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2013	2012
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)			
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	5.1	<b>183</b>	<b>7 552</b>
Coût des ventes.....	5.2	(223)	-
Frais commerciaux	5.3	(3 701)	(485)
Frais administratifs (1).....	5.3	(3 611)	(4 403)
Frais de recherche et développement.....	5.4	(1 945)	(3 173)
Autres produits.....	5.5	265	627
Autres charges.....	5.6	(219)	(570)
<b>Perte opérationnelle</b> .....		<b>(9 251)</b>	<b>(452)</b>
Produits financiers .....	5.7	128	321
Charges financières.....	5.7	(87)	(85)
Quote part dans le résultat des entreprises associées	10	-	(95)
<b>Perte avant impôts sur le résultat</b> .....		<b>(9 210)</b>	<b>(311)</b>
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	14	(42)
<b>Perte nette de la période</b> .....		<b>(9 196)</b>	<b>(353)</b>
Ecarts de conversion sur opérations étrangères.....	-	(31)	(21)
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts</b>		<b>(31)</b>	<b>(21)</b>
<b>Total du résultat global de la période, net d'impôts</b> .....		<b>(9 227)</b>	<b>(374)</b>
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société .....		(9 227)	(374)
- Participation ne donnant pas le contrôle.....		-	-
<b>Résultat de la période par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société</b> .....	7	<b>(0,13)</b>	<b>(0.00)</b>

(1) En 2012 les dépenses de « corporate development » liées aux activités de « business development » et communication étaient précédemment comprises dans les frais commerciaux.

(2) Ces notes renvoient aux annexes des comptes semestriels consolidés résumés IFRS.

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

ETAT CONSOLIDE DE SITUATION FINANCIERE

	Notes	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
(en milliers d'€)			
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles.....	-	584	791
Immobilisations incorporelles.....	8	1 898	1 801
Actifs financiers.....	13	2 263	2 550
Participation dans des entreprises asoociées.....	-	-	-
Impôts différés.....	-	95	54
<b>Total actif non courant.....</b>		<b>4 840</b>	<b>5 196</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks.....		37	26
Clients.....		110	7
Subventions publiques à recevoir.....	9	770	531
Autres actifs courants.....	11	959	757
Charges constatées d'avance.....	-	388	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	12	67 405	77 477
<b>Total actif courant.....</b>		<b>69 669</b>	<b>78 952</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>74 509</b>	<b>84 147</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société</b>			
Capital apporté.....	14 ; 14.1 ; 14.2 ; 14.3	14 593	14 579
Autres réserves.....	14.5	51 331	59 975
Participations ne donnant pas le contrôle.....	-	-	-
<b>Total des capitaux propres.....</b>		<b>65 924</b>	<b>74 554</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour autres passifs.....	16	4 723	4 618
Impôts différés.....	-	-	8
Location financement.....	-	108	114
<b>Total des passifs non courants.....</b>		<b>4 831</b>	<b>4 740</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provision pour autres passifs.....	16	90	667
Location financement.....	-	43	43
Dettes fournisseurs.....	-	1 576	1 850
Dettes fiscales et sociales.....	-	1 968	2 145
Autres passifs.....	-	77	149
<b>Total des passifs courants.....</b>		<b>3 754</b>	<b>4 853</b>
<b>TOTAL du PASSIF et des Capitaux propres</b>		<b>74 509</b>	<b>84 147</b>

## COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

## ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2013	2012
(en milliers d'€)			
<b>Perte nette (*)</b>		<b>(9 196)</b>	<b>(353)</b>
<b>Quote-part du résultat des entreprises associées</b>		<b>-</b>	<b>95</b>
<b>Perte avant quote-part des entreprises associées</b>		<b>(9 196)</b>	<b>(258)</b>
Plus ou moins value de cession d'actifs .....		(27)	-
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles.....		277	23
Amortissement des immobilisations corporelles .....		299	268
Variation des provisions .....	16	(463)	(2 048)
Impôts différés.....	6	(49)	6
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles.....</b>		<b>(9 159)</b>	<b>(2 009)</b>
Dettes fournisseurs .....		(275)	607
Stocks.....		(11)	-
Clients.....		(103)	-
Autres créances et autres dettes.....		(485)	(640)
Charges constatées d'avance .....		(234)	(162)
Subventions publiques.....	9	(239)	(220)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(1 347)</b>	<b>(415)</b>
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions.....	(a)	597	186
Effet de l'actualisation des créances et des dettes .....		(6)	76
Gains et pertes de changes latents sur investissements.....		163	-
<b>Autres opérations non monétaires.....</b>		<b>753</b>	<b>262</b>
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles.....</b>		<b>(9 753)</b>	<b>(2 162)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles .....		(125)	(43)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(366)	(10)
Acquisition d'immobilisations financières.....		-	-
Autres actifs financiers.....		114	-
Acquisition de participations dans des entreprises associées.....		-	(2 412)
<b>Besoin de trésorerie (investissement) .....</b>		<b>(377)</b>	<b>(2 465)</b>
Cession d'immobilisations corporelles .....		56	-
Cession d'immobilisations incorporelles.....		-	-
Cession d'immobilisations financières.....		-	-
<b>Ressources liées aux investissements .....</b>		<b>56</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....</b>		<b>(321)</b>	<b>(2 465)</b>
Produits d'émission d'actions.....		-	-
Augmentation (diminution) d'autres dettes financières non courantes .....		-	-
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités de financement.....</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Ecarts de conversion.....		-	-
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	11	<b>(10 072)</b>	<b>(4 627)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier .....		77 477	93 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin .....		67 405	88 509
<b>Variation de trésorerie.....</b>		<b>(10 072)</b>	<b>(4 627)</b>
(*) dont impôt (payé) / reçu		16	(42)
(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie		27	114
(a) Cf ligne « Paiements en action » de l'état consolidés des variations de capitaux propres			

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

ETAT CONSOLIDE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital apporté		Revenant aux actionnaires de la Société				Total des capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Paiements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
	Nombre	Montant					
(en milliers d'€, à l'exception des nombres d'actions)							
<b>Au 1er janvier 2012.....</b>	<b>72 815</b>	<b>14 563</b>	<b>393 847</b>	<b>11 218</b>	<b>(335 296)</b>	<b>(8)</b>	<b>84 324</b>
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....</b>	-	-	-	-	<b>(353)</b>	<b>(21)</b>	<b>(374)</b>
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	75 995	15	(15)	(589)	-	-	(589)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	589	186	-	-	775
<b>Au 30 juin 2012.....</b>	<b>72 891</b>	<b>14 578</b>	<b>394 421</b>	<b>10 815</b>	<b>(335 649)</b>	<b>(29)</b>	<b>84 136</b>
<b>Au 1er janvier 2013.....</b>	<b>72 894</b>	<b>14 579</b>	<b>394 437</b>	<b>11 030</b>	<b>(345 543)</b>	<b>51</b>	<b>74 554</b>
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....</b>	-	-	-	-	<b>(9 196)</b>	<b>(31)</b>	<b>(9 227)</b>
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	70 681	14	(14)	(535)	-	-	(535)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	535	597	-	-	1 132
<b>Au 30 juin 2013.....</b>	<b>72 965</b>	<b>14 593</b>	<b>394 958</b>	<b>11 092</b>	<b>(354 739)</b>	<b>20</b>	<b>65 924</b>

## **NICOX SA**

Société anonyme au capital de 14 593 101, 40 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines  
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis  
R.C.S. GRASSE 403.942.642

-----

### **RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2013**

#### **PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes semestriels consolidés résumés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ Nicox S.A.
- ✓ Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne (« Nicox S.r.l. »)
- ✓ Nicox Inc., filiale américaine
- ✓ Nicox Pharma, société en nom collectif détenue à 99% par Nicox SA et à 1% par Nicox S.r.l

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

#### **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général  
Michele Garufi

## **EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2013**

### **Extension du portefeuille de produits en ophtalmologie**

Depuis le début de l'année, Nicox a conclu deux nouveaux accords qui élargissent significativement le portefeuille de produits en ophtalmologie de la Société.

En mars 2013, Nicox a signé un accord exclusif d'approvisionnement et de distribution portant sur une gamme de quatre produits de santé oculaire conclu avec une société pharmaceutique européenne non cotée spécialisée en ophtalmologie dont le nom n'est pas divulgué. Nicox prévoit de lancer cette gamme de produits directement ou au travers de partenariats au premier trimestre 2014. Ces produits ont été développés pour une classe thérapeutique importante avec une formulation différenciée. Selon les termes de l'accord, Nicox bénéficiera de droits exclusifs pour commercialiser, vendre et distribuer ces produits en Europe, au Moyen Orient et en Afrique. Le contrat ne prévoit pas de paiement initial à la charge de Nicox.

En juin 2013, Nicox a conclu un accord exclusif avec Immco Diagnostics Inc., une société leader mondial dans les produits et services permettant le diagnostic des maladies auto-immunes, afin de promouvoir auprès des professionnels de santé en ophtalmologie nord-américains (US, Canada, Porto Rico, Mexique) un panel de tests breveté ciblant la détection et le diagnostic précoce du Syndrome de Gougerot-Sjögren. L'œil sec étant l'un des premiers symptômes de la maladie, les professionnels de santé en ophtalmologie sont en mesure de jouer un rôle déterminant dans l'identification du Syndrome de Gougerot-Sjögren. Selon les termes de l'accord, Nicox recevra une part majoritaire des revenus générés par les ventes auprès des professionnels de santé en ophtalmologie ; le contrat ne prévoit ni paiement initial ni paiement d'étape à la charge de Nicox. Nicox dispose également d'une option d'une durée de neuf mois pour négocier un accord de promotion et de commercialisation de ce produit pour le reste du monde. Durant cette période, Nicox et Immco évalueront la faisabilité de sa mise en place pour l'Europe et les autres marchés.

### **Etudes cliniques à un stade avancé pour le latanoprostène bunod**

En janvier 2013, Bausch + Lomb a initié un programme d'études cliniques de Phase 3 pour le latanoprostène bunod (précédemment connu sous le nom de BOL-303259-X). Ce programme a été initié avec deux études pivots, APOLLO et LUNAR, en vue d'un enregistrement de la molécule aux Etats-Unis. Ces études visent à comparer, chez des patients souffrant de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, l'efficacité sur la réduction de la pression intra-oculaire (PIO) et la sécurité d'emploi du latanoprostène bunod (administré une fois par jour) avec celles du maléate de timolol 0,5% (administré deux fois par jour). Le critère principal d'efficacité pour ces deux études, qui totalisent environ 800 patients, est la réduction moyenne de la PIO mesurée à des heures précises de la journée au cours d'un traitement d'une durée de trois mois.

En juillet 2013, Bausch + Lomb a initié deux nouvelles études au Japon, le deuxième marché mondial pharmaceutique pour l'ophtalmologie. La première étude, JUPITER, est une étude clinique de Phase 3 qui devrait inclure environ 130 patients. Son objectif est de démontrer la sécurité d'emploi du latanoprostène bunod 0,024% (administré une fois par jour) sur une durée de traitement d'un an. Cette étude est requise pour l'enregistrement de la molécule au Japon en vertu des recommandations de la Conférence Internationale d'Harmonisation (CIH) et de l'agence japonaise des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux (PMDA). La deuxième étude, KRONUS, est une étude de Phase 1. Son objectif principal est d'évaluer l'effet du latanoprostène bunod 0,024% (administré une fois par jour) dans la réduction de la PIO mesurée pendant 24 heures auprès d'environ 24 volontaires sains masculins japonais. Il est attendu qu'une étude de confirmation d'efficacité soit demandée pour l'enregistrement du latanoprostène bunod au Japon.

## **Une expertise en ophtalmologie renforcée**

En mars 2013, Nicox a renforcé son équipe commerciale européenne et internationale avec les recrutements de David Trevor en tant que Vice President, Managing Director UK et Head of the European Sales Force Effectiveness, Davide Buffoni en tant que Managing Director, Spain, et François Ducret en tant que Director of International Operations. Les membres de l'équipe apportent une grande expérience de l'industrie pharmaceutique et plus particulièrement dans le domaine de l'ophtalmologie. L'équipe, dirigée par Philippe Masquida, Executive Vice President, Managing Director of European and International Operations, est responsable de la commercialisation des produits ophtalmiques de Nicox en Europe et dans les autres marchés importants de par le monde, hors Amérique du Nord.

En juin 2013, Vicente Anido, Jr., PhD., a été nommé au Conseil d'administration de la Société pour une durée de quatre ans par décision de l'Assemblée générale ordinaire. Le Dr. Anido est un leader hautement respecté et reconnu dans le secteur de l'ophtalmologie et est actuellement Président Directeur Général de Aerie Pharmaceuticals Inc. De 2001 à 2012, il a occupé la fonction de Président Directeur Général de la société ISTA Pharmaceuticals, avant que celle-ci soit acquise par Bausch + Lomb.

## **Portefeuille de produits donneurs d'oxyde nitrique dans les autres domaines thérapeutiques**

En avril 2013, Nicox a annoncé des résultats précliniques prometteurs pour le naproxcinod obtenus sur des modèles animaux de dystrophie musculaire. Une étude confirmatoire menée à long-terme (9 mois de traitement), sponsorisée par Nicox et conduite au Center for Genetic Medicine Research, a montré que le naproxcinod améliore le fonctionnement des muscles squelettiques et cardiaques et réduit l'inflammation des muscles squelettiques chez les souris mdx. Les données ont été présentées dans un poster lors de la session scientifique du 22 avril 2013 à la Muscular Dystrophy Association (MDA) Scientific Conference à Washington, DC.

Suite à ces résultats positifs, Nicox évalue les opportunités de partenariat pour développer le naproxcinod en tant qu'adjuvant dans la dystrophie musculaire. Parallèlement, la Société poursuit ses efforts pour donner en licence le naproxcinod pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose du genou. Cette stratégie vise à optimiser les possibilités de poursuite du développement du naproxcinod dans l'une ou l'autre de ces indications.

En avril 2013, Nicox et Ferrer se sont accordés sur le principe d'une résiliation de leur collaboration dans le domaine des stéroïdes donneurs d'oxyde nitrique en dermatologie mettant fin à l'accord de licence, d'option et de recherche et développement signé le 28 avril 2004. Nicox ne prévoit pas de poursuivre le développement de stéroïdes donneurs d'oxyde nitrique en dermatologie, ni de rechercher des partenaires dans ce domaine.

## **Présentations de résultats de recherche, précliniques et cliniques, dans le domaine de l'ophtalmologie**

Au premier semestre 2013, Nicox a présenté deux posters scientifiques aux congrès annuels de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) et de l'European Society of Ophthalmology (SOE). Les posters présentaient des résultats de recherche sur le rôle de l'oxyde nitrique (NO) dans la physiologie de l'œil et plus particulièrement dans la régulation de la pression intraoculaire (PIO).

Nicox a également présenté, au 245ème congrès de l'American Clinical Society (ACS), le programme de recherche sur les analogues de la prostaglandine F2-alpha donneurs d'oxyde nitrique. Ceux-ci ont montré une réduction de la pression intraoculaire impliquant potentiellement deux voies de signalisation, la voie du NO/GMPc et celle des récepteurs prostaglandines F2-alpha.

Par ailleurs, les résultats de Phase 2b pour le latanoprostène bunod ont été présentés à l'American Glaucoma Society 23rd Annual Meeting par Robert N. Weinreb, M.D., Professeur

émérite et Président d'ophtalmologie de l'Université de Californie à San Diego et Directeur du Shiley Eye Center et du Hamilton Glaucoma Center. Un poster a également été présenté à l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) et au World Glaucoma Congress (WGS).

## **Résultats financiers consolidés aux 30 juin 2013 et 2012**

Les comptes consolidés semestriels pour les six mois au 30 juin 2012, incluent Altacor, une société pharmaceutique à capitaux privés spécialisée en ophtalmologie basée au Royaume-Uni, pour la période du 31 mai au 30 juin 2012 par mise en équivalence.

### **Etat consolidé du résultat global**

#### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de Nicox s'élève à €0,2 million pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2013, comparé à €7,5 millions pour la même période en 2012.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2013 correspond aux ventes du produit AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic rapide, pris en licence auprès de Rapid Pathogen Screening Inc (RPS®) en juin 2012. Nicox a lancé AdenoPlus® en octobre 2012 aux Etats-Unis et renforce ses équipes de vente pour assurer la commercialisation de ses produits ophtalmiques. En Europe et dans le reste du monde, AdenoPlus® est disponible à la vente mais Nicox concentre ses efforts sur les activités requises pour l'obtention de son remboursement dans les principaux pays européens.

Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours des six premiers mois de 2012 correspond au paiement d'étape de \$10 millions reçu de Bausch + Lomb en avril 2012 suite à leur décision de poursuivre le développement du latanoprostene bunod (précédemment connu sous le nom de BOL-303259-X).

#### **Coût des ventes**

Le coût des ventes est de €0,2 million au cours des six premiers mois de 2013. Cet élément correspond au coût des ventes en relation avec les ventes du produit AdenoPlus® par RPS® mentionnées ci-dessus et inclut tous les coûts liés à la fabrication des produits vendus.

#### **Frais commerciaux, frais généraux et administratifs et dépenses de recherche et développement**

Les frais commerciaux, les frais généraux et administratifs, et les dépenses de recherche et développement s'élèvent à €9,3 millions pour la première moitié de l'année 2013, comparé à €8,1 millions pour le premier semestre 2012. Pour les six premiers mois de 2013, 40% de ces frais sont des frais commerciaux, 39 % des frais généraux et administratifs (y compris les dépenses de corporate development qui étaient précédemment comprises dans les frais commerciaux) et 21% des dépenses de recherche et développement, comparé à 6 % de frais commerciaux, 55% de frais généraux et administratifs (y compris les dépenses de corporate development qui étaient précédemment comprises dans les frais commerciaux) et 39% de dépenses de recherche et développement pour la première moitié de l'année 2012. Ce changement reflète la transformation actuelle de Nicox en société commerciale spécialisée en ophtalmologie.

Au cours des six premiers mois se terminant le 30 juin 2013, les frais commerciaux sont de €3,7 millions comparé à €0,5 million pour la première moitié de l'année 2012. Les frais commerciaux correspondent aux frais engagés par Nicox pour construire son organisation commerciale aux Etats-Unis et en Europe, afin d'assurer les activités de commercialisation prévues sur les produits existants et à venir. Au 30 juin 2013, le Groupe employait 16 personnes dans ses départements commerciaux comparé à 2 employés au 30 juin 2012.

Pour les six premiers mois de 2013, les frais administratifs s'établissent à €3,6 millions comparé à €4,4 millions pour la première moitié de l'année 2012, et incluent les dépenses de

personnel administratif et financier, les rétributions des mandataires sociaux et, depuis 2012, les dépenses de communication et de business development qui étaient précédemment reportées en frais commerciaux. Les dépenses administratives des six premiers mois de 2013 sont substantiellement plus basses que celles enregistrées au cours de la même période en 2012 du fait de coûts administratifs de €0,7 million comptabilisés en 2012 au titre de l'acquisition des 11,8% d'Altacor, une société privée basée au Royaume Uni opérant dans le domaine de l'ophtalmologie. Au 30 juin 2013 et 2012, le Groupe employait 16 personnes dans ses départements administratifs.

Les frais de recherche et de développement totalisent €1,9 million pour la période de six mois se clôturant au 30 juin 2013, contre €3,2 millions pour le premier semestre 2012. Au cours des six premiers mois de 2013, les frais de recherche et développement correspondent principalement à des dépenses liées aux activités du centre de recherche et aux activités réglementaires en cours pour le naproxinod. Le Groupe employait 12 personnes en recherche et développement au 30 juin 2013, contre 19 personnes à la même date en 2012.

### **Autres produits**

Les autres produits s'élèvent à €0,3 million au 30 juin 2013, comparé à €0,6 million pour les six premiers mois de 2012. Pour la première moitié de l'année 2013, les autres produits incluent €0,2 million de subventions d'exploitation provenant du crédit d'impôt recherche en France.

### **Autres charges**

Les autres charges concernent principalement des frais de restructuration et sont de €0,2 million pour les six premiers mois de 2013, comparé à €0,6 million au 30 juin 2012.

### **Résultat opérationnel**

Le Groupe a généré une perte opérationnelle de €9,3 millions pour les six premiers mois de 2013, comparé à une perte opérationnelle de €0,5 million au cours de la même période en 2012.

### **Autres résultats**

Pour le premier semestre 2013, le Groupe a enregistré un produit financier net de €0,04 million comparé à €0,1 million (incluant la quote-part des résultats d'Altacor) durant la première moitié de l'année 2012.

### **Perte nette de la période**

Nicox a comptabilisé une perte nette de €9,2 millions au cours de la période de six mois se clôturant au 30 juin 2013, comparé à une perte nette de €0,4 million au premier semestre 2012. Cette situation s'explique par la forte diminution du chiffre d'affaires reconnu sur la période comparé aux six premiers mois de 2012 qui incluaient un paiement d'étape important de notre partenaire Bausch + Lomb comme indiqué ci-dessus.

### **Etat de la situation financière consolidée**

Les immobilisations incorporelles totalisent €1,9 million à la fin des six premiers mois de 2013 et incluent un montant de €1,5 million correspondant à la redevance payée à RPS® en vertu de l'accord de licence mondial conclu en juin 2012.

Au 30 juin 2013, les actifs financiers s'élèvent à €2,3 millions et incluent €1,3 million représentant la juste valeur des titres détenus par Nicox dans Altacor, €0,8 million correspondant à la partie remboursable de l'option payée à RPS® en juin 2012 et €0,2 million de dépôts et cautionnements.

Les dettes engagées par le Groupe sont principalement des dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2013, les dettes courantes du Groupe s'élèvent à €3,8 millions, et incluent

€1,6 million au titre de dettes payables aux fournisseurs et consultants externes, €1,4 million au titre des rémunérations des salariés, €0,6 million au titre des taxes et impôts dus, €0,1 million de provisions pour autres passifs, et €0,1 million d'autres passifs.

Au 30 juin 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont de €67,4 millions, contre €77,5 millions au 31 décembre 2012.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Au cours du second semestre de l'année 2013, Nicox poursuivra sa transformation en un Groupe international spécialisé en ophtalmologie centré sur le développement de candidats à un stade avancé et sur la commercialisation de produits thérapeutiques et diagnostiques ainsi que de dispositifs médicaux. Dans cette optique, Nicox concentrera ses ressources sur l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence et poursuivra le renforcement de son infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les principaux marchés européens.

Ainsi, au cours du second semestre 2013, le Groupe va renforcer de manière significative ses équipes commerciales aux Etats-Unis en procédant à divers recrutements afin d'assurer le lancement commercial du nouveau produit pris en licence auprès de la société IMMCO et également de poursuivre le développement commercial sur le territoire nord-américain du produit AdenoPlus™ licencié en juin 2012 auprès de la société Rapid Pathogen Screening, Inc (RPS®).

Par ailleurs, dans les principaux marchés européens, le Groupe prévoit au cours du second semestre 2013 d'accélérer la construction de sa propre organisation commerciale pour commercialiser le produit AdenoPlus™, et préparer le lancement commercial au premier trimestre 2014 de la gamme de produits de santé oculaire provenant de l'accord exclusif signé en mars 2013 avec une société pharmaceutique européenne non cotée spécialisée en ophtalmologie dont le nom n'est pas divulgué.

Enfin, pour optimiser le potentiel de son portefeuille de produits dans le reste du monde, le Groupe prévoit d'établir un réseau de vente grâce à des alliances (sous forme d'accords de distribution) avec des acteurs nationaux justifiant d'une expertise locale.

D'autre part, Nicox développe plusieurs programmes en interne ou avec des partenaires, les principaux étant les suivants :

- Le latanoprostène bunod (précédemment connu sous le nom de BOL-303259-X) est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire, qui a été donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Suite aux résultats positifs observés dans une étude de phase 2b en mars 2012, Bausch + Lomb a initié en janvier 2013 un programme de phase 3 à l'échelle mondiale pour ce composé.
- Le naproxcinod est un anti-inflammatoire donneur d'oxyde nitrique développé pour le soulagement des signes et symptômes de l'arthrose. Nicox a eu une réunion avec la Food and Drug Administration américaine (FDA) en avril 2012 concernant l'utilisation potentielle du naproxcinod 375 mg bid pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose du genou, dans le cadre d'un éventuel nouveau dossier de New Drug Application qui nécessiterait des données cliniques additionnelles préalables à sa soumission. Nicox poursuit ses efforts pour trouver un partenaire pour le financement et la conduite de tout développement additionnel et de la commercialisation

éventuelle du naproxcinod. Parallèlement, en avril 2013, Nicox a annoncé des résultats précliniques prometteurs pour le naproxcinod obtenus sur des modèles animaux de dystrophie musculaire. Suite à ces résultats positifs, Nicox évalue les possibilités de partenariat pour développer le naproxcinod en tant qu'adjuvant dans la dystrophie musculaire. Cette stratégie vise à optimiser les chances de poursuite du développement du naproxcinod dans l'une ou l'autre de ces indications.

Nicox et Merck collaborent pour le développement de composés utilisant une nouvelle méthode de libération de l'oxyde nitrique découverte dans le cadre de leur programme de recherche conjoint. Merck dispose des droits dans certaines indications thérapeutiques cardiovasculaires. Nicox et Merck sont convenues qu'aucune autre annonce sur les composés développés par Merck dans le cadre de la collaboration n'interviendrait avant l'éventuelle entrée d'un candidat-médicament en phase 2 de développement clinique.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à €67,4 millions à la fin du mois de juin 2013. Nicox n'a pas de dette à long terme

## **FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES**

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 4 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2013.

## **PARTIES LIEES**

Lors de sa délibération du 21 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé d'amender l'engagement de Nicox SA du 21 décembre 2011 pour porter à € 2 050 000 l'engagement de prise en charge par Nicox SA, jusqu'au 31 décembre 2012, du coût d'éventuelles mesures de restructuration prises par Nicox Sr.l, étant précisé que cet engagement était initialement plafonné à €1 500 000.

Les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce conclues avant le 1er janvier 2013 et en vigueur au cours du premier semestre 2013 font l'objet de la section 19 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2013.

### ***Le Conseil d'administration***

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

	Notes(2)	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2013	2012
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)			
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	5.1	<b>183</b>	<b>7 552</b>
Coût des ventes.....	5.2	(223)	-
Frais commerciaux	5.3	(3 701)	(485)
Frais administratifs (1).....	5.3	(3 611)	(4 403)
Frais de recherche et développement.....	5.4	(1 945)	(3 173)
Autres produits.....	5.5	265	627
Autres charges.....	5.6	(219)	(570)
<b>Perte opérationnelle</b> .....		<b>(9 251)</b>	<b>(452)</b>
Produits financiers .....	5.7	128	321
Charges financières.....	5.7	(87)	(85)
Quote part dans le résultat des entreprises associées	10	-	(95)
<b>Perte avant impôts sur le résultat</b> .....		<b>(9 210)</b>	<b>(311)</b>
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	14	(42)
<b>Perte nette de la période</b> .....		<b>(9 196)</b>	<b>(353)</b>
Ecart de conversion sur opérations étrangères.....	-	(31)	(21)
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts</b>		<b>(31)</b>	<b>(21)</b>
<b>Total du résultat global de la période, net d'impôts</b> .....		<b>(9 227)</b>	<b>(374)</b>
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société .....		(9 227)	(374)
- Participation ne donnant pas le contrôle.....		-	-
<b>Résultat de la période par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société</b> .....	7	<b>(0,13)</b>	<b>(0.00)</b>

(1) En 2012 les dépenses de « corporate development » liées aux activités de « business development » et communication étaient précédemment comprises dans les frais commerciaux.

(2) Ces notes renvoient aux annexes des comptes semestriels consolidés résumés IFRS.

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

ETAT CONSOLIDE DE SITUATION FINANCIERE

	Notes	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
(en milliers d'€)			
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles.....	-	584	791
Immobilisations incorporelles.....	8	1 898	1 801
Actifs financiers.....	13	2 263	2 550
Participation dans des entreprises asoociées.....	-	-	-
Impôts différés.....	-	95	54
<b>Total actif non courant.....</b>		<b>4 840</b>	<b>5 196</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks.....		37	26
Clients.....		110	7
Subventions publiques à recevoir.....	9	770	531
Autres actifs courants.....	11	959	757
Charges constatées d'avance.....	-	388	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	12	67 405	77 477
<b>Total actif courant.....</b>		<b>69 669</b>	<b>78 952</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>74 509</b>	<b>84 147</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société</b>			
Capital apporté.....	14 ; 14.1 ; 14.2 ; 14.3	14 593	14 579
Autres réserves.....	14.5	51 331	59 975
Participations ne donnant pas le contrôle.....	-	-	-
<b>Total des capitaux propres.....</b>		<b>65 924</b>	<b>74 554</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour autres passifs.....	16	4 723	4 618
Impôts différés.....	-	-	8
Location financement.....	-	108	114
<b>Total des passifs non courants.....</b>		<b>4 831</b>	<b>4 740</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provision pour autres passifs.....	16	90	667
Location financement.....	-	43	43
Dettes fournisseurs.....	-	1 576	1 850
Dettes fiscales et sociales.....	-	1 968	2 145
Autres passifs.....	-	77	149
<b>Total des passifs courants.....</b>		<b>3 754</b>	<b>4 853</b>
<b>TOTAL du PASSIF et des Capitaux propres</b>		<b>74 509</b>	<b>84 147</b>

## COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

## ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2013	2012
		(en milliers d'€)	
<b>Perte nette (*)</b>		<b>(9 196)</b>	<b>(353)</b>
<b>Quote-part du résultat des entreprises associées</b>		<b>-</b>	<b>95</b>
<b>Perte avant quote-part des entreprises associées</b>		<b>(9 196)</b>	<b>(258)</b>
Plus ou moins value de cession d'actifs .....		(27)	-
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles.....		277	23
Amortissement des immobilisations corporelles .....		299	268
Variation des provisions .....	16	(463)	(2 048)
Impôts différés.....	6	(49)	6
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles.....</b>		<b>(9 159)</b>	<b>(2 009)</b>
Dettes fournisseurs .....		(275)	607
Stocks.....		(11)	-
Clients.....		(103)	-
Autres créances et autres dettes.....		(485)	(640)
Charges constatées d'avance .....		(234)	(162)
Subventions publiques.....	9	(239)	(220)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(1 347)</b>	<b>(415)</b>
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions.....	(a)	597	186
Effet de l'actualisation des créances et des dettes .....		(6)	76
Gains et pertes de changes latents sur investissements.....		163	-
<b>Autres opérations non monétaires.....</b>		<b>753</b>	<b>262</b>
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles.....</b>		<b>(9 753)</b>	<b>(2 162)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles .....		(125)	(43)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(366)	(10)
Acquisition d'immobilisations financières.....		-	-
Autres actifs financiers.....		114	-
Acquisition de participations dans des entreprises associées.....		-	(2 412)
<b>Besoin de trésorerie (investissement) .....</b>		<b>(377)</b>	<b>(2 465)</b>
Cession d'immobilisations corporelles .....		56	-
Cession d'immobilisations incorporelles.....		-	-
Cession d'immobilisations financières.....		-	-
<b>Ressources liées aux investissements .....</b>		<b>56</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....</b>		<b>(321)</b>	<b>(2 465)</b>
Produits d'émission d'actions.....		-	-
Augmentation (diminution) d'autres dettes financières non courantes .....		-	-
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités de financement.....</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Ecarts de conversion.....		-	-
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	11	<b>(10 072)</b>	<b>(4 627)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier .....		77 477	93 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin .....		67 405	88 509
<b>Variation de trésorerie.....</b>		<b>(10 072)</b>	<b>(4 627)</b>
(*) dont impôt (payé) / reçu		16	(42)
(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie		27	114
(a) Cf ligne « Paiements en action » de l'état consolidés des variations de capitaux propres			

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

ETAT CONSOLIDE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital apporté		Revenant aux actionnaires de la Société				Total des capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Paiements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
	Nombre	Montant					
(en milliers d'€, à l'exception des nombres d'actions)							
<b>Au 1er janvier 2012.....</b>	<b>72 815</b>	<b>14 563</b>	<b>393 847</b>	<b>11 218</b>	<b>(335 296)</b>	<b>(8)</b>	<b>84 324</b>
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....</b>	-	-	-	-	<b>(353)</b>	<b>(21)</b>	<b>(374)</b>
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	75 995	15	(15)	(589)	-	-	(589)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	589	186	-	-	775
<b>Au 30 juin 2012.....</b>	<b>72 891</b>	<b>14 578</b>	<b>394 421</b>	<b>10 815</b>	<b>(335 649)</b>	<b>(29)</b>	<b>84 136</b>
<b>Au 1er janvier 2013.....</b>	<b>72 894</b>	<b>14 579</b>	<b>394 437</b>	<b>11 030</b>	<b>(345 543)</b>	<b>51</b>	<b>74 554</b>
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....</b>	-	-	-	-	<b>(9 196)</b>	<b>(31)</b>	<b>(9 227)</b>
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	70 681	14	(14)	(535)	-	-	(535)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	535	597	-	-	1 132
<b>Au 30 juin 2013.....</b>	<b>72 965</b>	<b>14 593</b>	<b>394 958</b>	<b>11 092</b>	<b>(354 739)</b>	<b>20</b>	<b>65 924</b>

**NicOx**

Société Anonyme

Drakkar D – 2405, route des Dolines 06560  
VALBONNE Sophia-Antipolis

---

**Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'information financière semestrielle**

ERNST & YOUNG Audit  
400, promenade des Anglais  
B.P. 33124  
06203 Nice Cedex 3  
S.A.S. à capital variable

Deloitte & Associés  
Les Docks Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
B.P. 64529  
13567 Marseille Cedex 02

## **NicOx**

Société Anonyme

Drakkar D – 2405, route des  
Dolines 06560 VALBONNE  
Sophia-Antipolis

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-I-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société NicOx, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I- Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

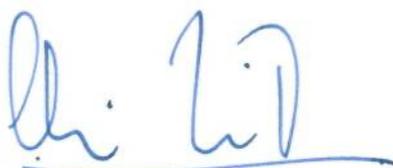
## **II- Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nice et Marseille, le 29 juillet 2013

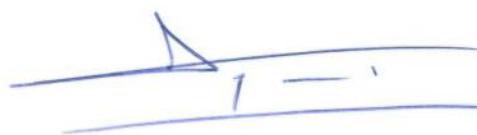
Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG Audit**



**Anis NASSIF**

**Deloitte & Associés**



**Hugues DESGRANGES**

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

**30 JUIN 2013**

## SOMMAIRE

**TABLEAUX :**

<b>ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL</b> .....	<b>4</b>
<b>ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE</b> .....	<b>5</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE</b> .....	<b>6</b>
<b>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b> .....	<b>7</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES :**

<b>1. NATURE DE L'ACTIVITE</b> .....	<b>8</b>
<b>2. PRINCIPES COMPTABLES</b> .....	<b>8</b>
2.1. PRINCIPES DE PREPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES .....	8
<b>3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS</b> .....	<b>10</b>
3.1. ACTIFS INCORPORELS .....	10
3.2. LITIGES SALARIES .....	10
3.3. ACTIFS FINANCIERS .....	11
3.4. OBJECTIFS SOCIETES .....	11
<b>4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>11</b>
4.1. BAUSCH + LOMB.....	11
4.2. RAPID PATHOGEN SCREENING INC.(RPS).....	12
<b>5. PRODUITS ET CHARGES</b> .....	<b>12</b>
5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES .....	12
5.2. COUT DES VENTES .....	13
5.3. FRAIS COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS .....	13
5.4. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	13
5.5. AUTRES PRODUITS .....	13
5.6. AUTRES CHARGES .....	13
5.7. RESULTAT FINANCIER .....	14
<b>6. IMPOTS SUR LE RESULTAT</b> .....	<b>14</b>
<b>7. RESULTAT PAR ACTION</b> .....	<b>15</b>
<b>8. IMMOBILISATION INCORPORELLES</b> .....	<b>15</b>
<b>9. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)</b> .....	<b>15</b>
<b>10. PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES</b> .....	<b>15</b>
<b>11. AUTRES ACTIFS COURANTS</b> .....	<b>16</b>
<b>12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b> .....	<b>16</b>
<b>13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b> .....	<b>17</b>
<b>14. CAPITAL EMIS ET RESERVES</b> .....	<b>17</b>
14.1. AUTORISE.....	17
14.2. ACTIONS ORDINAIRES EMISES ET ENTIEREMENT LIBEREES .....	18
14.3. OPTIONS POUVANT AVOIR UN EFFET POTENTIELLEMENT DILUTIF .....	18
14.4. PRIMES D'EMISSION.....	19
14.5. RESERVES ET RESULTAT CONSOLIDE .....	19
14.6. ECARTS DE CONVERSION .....	19
14.7. PAIEMENT EN ACTIONS.....	19
<b>15. PAIEMENTS EN ACTIONS</b> .....	<b>19</b>
15.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS.....	19
15.2. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA).....	20
15.3. ACTIONS GRATUITES .....	21

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

SOMMAIRE

16.	PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS .....	22
17.	PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES.....	22
17.1.	PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES ET LES MANDATAIRES SOCIAUX .....	22
17.2.	LITIGES AVEC LES SALARIES .....	23
18.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	23
18.1.	ENGAGEMENTS DONNES .....	23
19.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	24

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2013	2012
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)			
Chiffre d'affaires .....	5.1	183	7 552
Coût des ventes.....	5.2	(223)	-
Frais commerciaux	5.3	(3 701)	(485)
Frais administratifs (1).....	5.3	(3 611)	(4 403)
Frais de recherche et développement.....	5.4	(1 945)	(3 173)
Autres produits.....	5.5	265	627
Autres charges.....	5.6	(219)	(570)
<b>Perte opérationnelle.....</b>		<b>(9 251)</b>	<b>(452)</b>
Produits financiers .....	5.7	128	321
Charges financières.....	5.7	(87)	(85)
Quote part dans le résultat des entreprises associées	10	-	(95)
<b>Perte avant impôts sur le résultat.....</b>		<b>(9 210)</b>	<b>(311)</b>
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	14	(42)
<b>Perte nette de la période.....</b>		<b>(9 196)</b>	<b>(353)</b>
Ecarts de conversion sur opérations étrangères.....	-	(31)	(21)
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts</b>		<b>(31)</b>	<b>(21)</b>
<b>Total du résultat global de la période, net d'impôts .....</b>		<b>(9 227)</b>	<b>(374)</b>
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société .....		(9 227)	(374)
- Participation ne donnant pas le contrôle.....		-	-
<b>Résultat de la période par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société.....</b>	7	<b>(0,13)</b>	<b>(0,00)</b>

(1) En 2012 les dépenses de « corporate development » liées aux activités de « business development » et communication étaient précédemment comprises dans les frais commerciaux.

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
ETAT CONSOLIDE DE SITUATION FINANCIERE

	Notes	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
(en milliers d'€)			
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles.....	-	584	791
Immobilisations incorporelles.....	8	1 898	1 801
Actifs financiers.....	13	2 263	2 550
Participation dans des entreprises asoociées.....	-	-	-
Impôts différés.....	-	95	54
<b>Total actif non courant.....</b>		<b>4 840</b>	<b>5 196</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks.....		37	26
Clients.....		110	7
Subventions publiques à recevoir.....	9	770	531
Autres actifs courants.....	11	959	757
Charges constatées d'avance.....	-	388	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	12	67 405	77 477
<b>Total actif courant.....</b>		<b>69 669</b>	<b>78 952</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>74 509</b>	<b>84 147</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société</b>			
Capital apporté.....	14 ; 14.1 ; 14.2 ; 14.3	14 593	14 579
Autres réserves.....	14.5	51 331	59 975
Participations ne donnant pas le contrôle.....	-	-	-
<b>Total des capitaux propres.....</b>		<b>65 924</b>	<b>74 554</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour autres passifs.....	16	4 723	4 618
Impôts différés.....	-	-	8
Location financement.....	-	108	114
<b>Total des passifs non courants.....</b>		<b>4 831</b>	<b>4 740</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provision pour autres passifs.....	16	90	667
Location financement.....	-	43	43
Dettes fournisseurs.....	-	1 576	1 850
Dettes fiscales et sociales.....	-	1 968	2 145
Autres passifs.....	-	77	149
<b>Total des passifs courants.....</b>		<b>3 754</b>	<b>4 853</b>
<b>TOTAL du PASSIF et des Capitaux propres</b>		<b>74 509</b>	<b>84 147</b>

## COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RESUMÉS IFRS – 30 JUIN 2013

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2013	2012
(en milliers d'€)			
Perte nette <sup>(*)</sup>		(9 196)	(353)
Quote-part du résultat des entreprises associées		-	95
Perte avant quote-part des entreprises associées		(9 196)	(258)
Plus ou moins value de cession d'actifs.....		(27)	-
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles.....		277	23
Amortissement des immobilisations corporelles.....		299	268
Variation des provisions.....	16	(463)	(2 048)
Impôts différés.....	6	(49)	6
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles.....</b>		<b>(9 159)</b>	<b>(2 009)</b>
Dettes fournisseurs.....		(275)	607
Stocks.....		(11)	-
Clients.....		(103)	-
Autres créances et autres dettes.....		(485)	(640)
Charges constatées d'avance.....		(234)	(162)
Subventions publiques.....	9	(239)	(220)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement.....</b>		<b>(1 347)</b>	<b>(415)</b>
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions.....	(a)	597	186
Effet de l'actualisation des créances et des dettes.....		(6)	76
Gains et pertes de changes latents sur investissements.....		163	-
Autres opérations non monétaires.....		753	262
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles.....</b>		<b>(9 753)</b>	<b>(2 162)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles.....		(125)	(43)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(366)	(10)
Acquisition d'immobilisations financières.....		-	-
Autres actifs financiers.....		114	-
Acquisition de participations dans des entreprises associées.....		-	(2 412)
<b>Besoin de trésorerie (investissement).....</b>		<b>(377)</b>	<b>(2 465)</b>
Cession d'immobilisations corporelles.....		56	-
Cession d'immobilisations incorporelles.....		-	-
Cession d'immobilisations financières.....		-	-
<b>Ressources liées aux investissements.....</b>		<b>56</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....</b>		<b>(321)</b>	<b>(2 465)</b>
Produits d'émission d'actions.....		-	-
Augmentation (diminution) d'autres dettes financières non courantes.....		-	-
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités de financement.....</b>		<b>(0)</b>	<b>-</b>
Ecart de conversion.....		-	-
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie.....</b>	11	<b>(10 072)</b>	<b>(4 627)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier.....		77 477	93 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin.....		67 405	88 509
<b>Variation de trésorerie.....</b>		<b>(10 072)</b>	<b>(4 627)</b>

(\*) dont impôt (payé) / reçu

16 (42)

(\*) dont produit de cession équivalents de trésorerie

27 114

(a) Cf ligne « Paiements en action » de l'état consolidés des variations de capitaux propres

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Revenant aux actionnaires de la Société						
	Capital apporté		Primes d'émission	Paiements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres
Actions ordinaires	Montant						
Nombre							
(en milliers d'€, à l'exception des nombres d'actions)							
<b>Au 1er janvier 2012</b> .....	72 815 666	14 563	393 847	11 218	(335 296)	(8)	84 324
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts</b> .....	-	-	-	-	(353)	(21)	(374)
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	75 995	15	(15)	(589)	-	-	(589)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	589	186	-	-	775
<b>Au 30 juin 2012</b> .....	72 891 661	14 578	394 421	10 815	(335 649)	(29)	84 136
<b>Au 1er janvier 2013</b> .....	72 894 827	14 579	394 437	11 030	(345 543)	51	74 554
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts</b> .....	-	-	-	-	(9 196)	(31)	(9 227)
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	70 681	14	(14)	(535)	-	-	(535)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	535	597	-	-	1 132
<b>Au 30 juin 2013</b> .....	72 965 508	14 593	394 958	11 092	(354 739)	20	65 924

## Nicox S.A.

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

#### 1. NATURE DE L'ACTIVITE

Nicox S.A. (« la Société »), Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. Nicox S.A. a été créée en février 1996, ses actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris depuis le 3 novembre 1999. La Société a son siège social en France au 2405, route des Dolines 06560 Valbonne.

Le groupe Nicox (« le Groupe ») est un acteur international émergent du marché de l'ophtalmologie. Le Groupe se concentre sur le développement et la commercialisation de produits à visée thérapeutique, de tests diagnostiques et de dispositifs médicaux innovants pouvant contribuer à l'amélioration de la vue des patients. Ce portefeuille de produits diversifié est constitué essentiellement par le biais de partenariats ciblés. Le Groupe dispose également de la plate-forme de recherche et développement la plus avancée dans le domaine des composés donneurs d'oxyde nitrique à visée thérapeutique. Ses activités de recherche ciblent les maladies oculaires où il a été démontré que l'oxyde nitrique joue un rôle important. Les activités commerciales du Groupe sont organisées par ses deux filiales : Nicox Inc. pour l'Amérique du Nord et Nicox Pharma pour le reste du monde.

Le portefeuille de produits ophtalmiques du Groupe inclut :

- le latanoprostène bunod (précédemment appelé BOL-303259-X, NCX 116 et PF-03187207), un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. Le latanoprostène bunod a été donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Bausch + Lomb a obtenu des résultats positifs dans une étude de phase 2b et a initié le 29 janvier 2013 un programme d'études cliniques de phase 3.
- une gamme de produits de soins oculaires issue d'un accord de distribution avec une société pharmaceutique européenne. Cette gamme sera lancée début 2014.
- des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro utilisables directement en cabinet pris en licence auprès de la société américaine Rapid Pathogen Screening, Inc (RPS®). Le premier d'entre eux est AdenoPlus®, un dispositif médical facilitant le diagnostic différentiel de la conjonctivite aigüe. Deux autres dispositifs médicaux de diagnostic sont actuellement en phase de développement, RPS-AP pour la détection simultanée des conjonctivites à adénovirus et des conjonctivites allergiques, RPS-OH pour le diagnostic de l'herpès oculaire.
- Un test de laboratoire breveté ciblant le dépistage précoce du Syndrome de Gougerot-Sjögren, issu de l'accord de partenariat avec Immco Diagnostics. Ce test est commercialisé en Amérique du Nord auprès des professionnels de santé en ophtalmologie et est destiné aux patients souffrant de sécheresse oculaire.

Le portefeuille de produits du Groupe inclut également des composés donneurs d'oxyde nitrique dans des indications thérapeutiques non-ophtalmiques. Concernant le naproxénod, pour lequel Nicox n'a pas obtenu d'autorisation de mise sur le marché en Europe et aux Etats-Unis pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose, le Groupe évalue actuellement deux options de partenariat pour poursuivre le développement de ce composé : l'une pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose du genou uniquement, l'autre en tant qu'adjuvant dans la dystrophie musculaire. Un autre composé est développé en collaboration avec Merck (connu sous le nom de MSD en dehors des Etats-Unis et du Canada) dans le domaine cardiovasculaire.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2013, le 29 juillet 2013.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES

##### 2.1. Principes de préparation des comptes semestriels consolidés résumés

Les comptes semestriels consolidés résumés couvrent les périodes de 6 mois arrêtées au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, Nicox estimant actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

Les comptes semestriels consolidés résumés de Nicox S.A. et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

Les comptes semestriels consolidés résumés de Nicox S.A. et de toutes ses filiales ("Le Groupe") sont établis conformément au référentiel IFRS de l'IASB tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2013. Ce référentiel est disponible sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2013 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire » et les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 et figurant dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro D.13-0202

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été endossés par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire au 30 juin 2013 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

- IFRS13: Fair value Measurement
- IAS19: Employee Benefits revised
- IFRS1: amendement to Severe Hyperinflation and Removal of Fixed Dates for First-Time Adopters
- IAS12: Deferred Tax – Recovery of Underlying Assets
- IFRS7: amendement to Disclosures – Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities
- Improvements to IFRS (applicable 1/1/13)
- IFRIC20: Stripping Costs in the Production Phase of a Surface Mine
- IFRS1: Governments Loans

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été endossés par l'Union Européenne mais ne sont pas d'application obligatoire au 30 juin 2013. L'impact sur les états financiers du Groupe, est en cours d'évaluation.

- IAS27: Separate Financial Statements revised
- IAS28: Investments in Associates and Joint Ventures revised
- IFRS10 : Consolidated financial statements
- IFRS11: Joint arrangements
- IFRS12: amendement to Disclosure of interests in other entities
- IAS 32: Offsetting Financial Assets and Financial liabilities

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas été endossés par l'Union Européenne. Leur impact sur les Etats financiers du Groupe est en cours d'évaluation.

- IFRS 9 and IFRS 7: Mandatory Effective Date and Transition Disclosures
- IAS36: Recoverable amount disclosures for Non-Financial Assets
- IAS39: Novation of Derivatives and Continuation of Hedge Accounting
- IFRIC21: Levies

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

**3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS**

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourraient résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

**3.1. Actifs Incorporels**

Le 23 Avril 2009, Nicox s'est porté acquéreur du portefeuille de brevets non-licenciés de Nitromed couvrant des composés donneurs d'oxyde nitrique pour un montant de € 2 000 000, à compléter dans le futur par un autre versement de € 4 000 000 en fonction de la réalisation par Nicox de certains critères déconnectés de l'utilisation du portefeuille de brevets acheté à la Société Nitromed. Le Groupe ayant jugé probable la réalisation par Nicox d'au moins un des critères prévus au contrat comme élément déclencheur du versement supplémentaire de € 4 000 000, le Groupe a provisionné le montant additionnel à verser à la Société Nitromed sur la ligne « Provisions pour autres passifs non courants » dans ses comptes en 2009. Toutefois une forte incertitude demeure sur l'échéance de réalisation d'un de ces critères.

Ces actifs ont été achetés avec un objectif essentiellement défensif afin de conférer à Nicox une position prééminente sur le plan mondial en termes de propriété intellectuelle sur la technologie de libération de l'oxyde. Jusqu'en 2010, le Groupe a consacré l'essentiel de ces ressources financières au candidat médicament naproxcinod. Les avantages économiques futurs de ce produit sont étroitement liés à la conclusion d'un accord de licence avec un partenaire. Deux options de partenariat de développement sont actuellement évaluées : l'une pour le traitement des signes et symptômes de l'arthrose du genou, l'autre en tant qu'adjuvant dans la dystrophie musculaire.

Depuis 2010, Nicox poursuit sa transformation en une société internationale spécialisée en ophtalmologie, centrée sur le développement de candidats à un stade avancé et sur la commercialisation de produits thérapeutiques et diagnostiques ainsi que de dispositifs médicaux. Dans cette optique, Nicox concentre ses ressources sur l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence et l'établissement de son infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les principaux marchés européens.

Compte tenu des incertitudes liées aux ressources financières mobilisables pour les actifs achetés à la Société Nitromed dans le futur, il est difficile d'estimer les avantages économiques futurs de ces actifs. Par conséquent, la direction les a dépréciés intégralement. Leur valeur fait l'objet d'un suivi et tout élément permettant de réévaluer leurs avantages économiques futurs sera pris en compte le cas échéant. Au 30 Juin 2013, le Groupe ne dispose pas d'éléments justifiant la reprise de cette provision. En outre, si le Groupe ne devait pas verser à Nitromed la somme de € 4 000 000 supplémentaire prévue au contrat du fait de l'absence de la réalisation du critère pour le paiement de cette somme, le Groupe serait amené à annuler cette dette soit € 3 963 000 actualisés au 30 Juin 2013.

**3.2. Litiges salariés**

Au cours de l'année 2011, Nicox SA a reçu quinze convocations devant le Conseil de prud'hommes à la demande d'anciens salariés. Ces demandes sont toutes liées au licenciement collectif pour motif économique conduit par la Société en 2010 et se chiffraient à 2 927 000 € au total. La Société, estimant que le motif économique de ce licenciement est avéré, qu'elle a respecté la réglementation applicable et que ces demandes sont sans fondement, n'a comptabilisé aucune provision au titre de ces demandes dans ses comptes. Au 30 juin 2013, dans quatorze des quinze

## Nicox S.A.

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

dossiers, le Conseil de Prud'hommes de Grasse a jugé que le motif économique du licenciement est avéré et que la Société a respecté la réglementation applicable. En vertu de deux arrêts rendus sur appel de deux anciens salariés, la Société a versé un total de € 271 934,16 au cours du premier semestre mais entend former pourvoi à l'encontre des arrêts d'appel. Un dernier jugement du Conseil de prud'hommes de Grasse est attendu au second semestre.

#### 3.3. Actifs financiers

Au cours de l'exercice 2012, Le Groupe a acheté des parts d'une société anglaise à hauteur de 11,8% du capital de cette société pour un montant de £ 2 000 000 équivalent à € 2 333 000 au cours de clôture du 30 Juin 2013.

A la clôture de l'exercice 2012, la société Nicox SA ayant une participation inférieure à 20% et plus aucun représentant au conseil d'administration de la société anglaise, la Société a considéré à cette date, qu'elle n'exerçait aucune influence notable sur l'entité et a classé les parts qu'elle détenait comme des actifs financiers disponibles à la vente. Ces titres ont fait l'objet d'une actualisation de leur valeur au 31 décembre 2012 en fonction des éléments d'information détenus par la Société à cette date ce qui a conduit la Société à les déprécier pour un montant de € 1 040 000 comptabilisés en résultat financier. Au 30 Juin 2013, aucun élément nouveau porté à la connaissance de la société n'a permis de réévaluer cette provision pour dépréciation.

Au cours de l'exercice 2012 Nicox a acquis auprès de la société Rapid Pathogen Screening Inc (RPS), une option mondiale exclusive pour négocier un accord pour un produit prometteur en développement. Cette option est conditionnée à la réalisation par RPS de certains engagements incluant des discussions externes en cours. Le montant payé pour cette option s'élève à \$ 2 000 000, dont \$ 1 000 000 remboursable à Nicox si les négociations n'aboutissent pas à un accord. Considérant que les avantages futurs relatifs à cette option ne sont pas démontrés à ce stade du fait des incertitudes entourant l'issue du développement du produit, objet de l'option, le groupe a déprécié la portion non remboursable de l'option à savoir \$ 1 000 000. La valeur nette résiduelle de l'option s'élève à \$ 1 000 000 équivalents à € 742 000 au 30 Juin 2013.

#### 3.4. Objectifs sociétés

Les objectifs de la Société sont fixés chaque année par le conseil d'Administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir duquel est calculé une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe et les administrateurs bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions, actions gratuites et bons de souscription d'actions). L'attribution définitive de ces paiements en actions est conditionnée à la réalisation par la Société d'au moins 70% de ses objectifs deux années consécutives. Ainsi l'acquisition des options de souscription d'actions attribuées en 2013 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2014 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2013 et 2014. Au 30 juin 2013, la Société a considéré comme probable la réalisation de ses objectifs 2013. Si ces objectifs s'avéraient finalement non atteints au 31 décembre 2013, l'impact dans les charges consolidées au 30 juin s'élèverait à € (782 000).

#### 4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement de revenus générés par des accords de licence et de développement. Les travaux de recherche et développement engagés dans le cadre de ces accords de licences et développement sont à un stade relativement précoce d'avancement. Les principales caractéristiques des accords de recherche et développement avec les partenaires pharmaceutiques du Groupe ayant généré du chiffre d'affaires au cours de l'année 2012 sont décrites ci-après.

##### 4.1. Bausch + Lomb

En mars 2010, Nicox S.A. et Bausch + Lomb, une société leader de santé oculaire, ont annoncé avoir conclu un accord de licence allouant à Bausch + Lomb les droits exclusifs mondiaux de développement et de commercialisation du latanoprostène bunod (précédemment appelé BOL-303259-X et NCX 116), un analogue de la prostaglandine F2 $\alpha$  donneur d'oxyde nitrique.

Selon les termes de l'accord, Bausch + Lomb a versé un paiement initial de licence de \$ 10 000 000 à Nicox (soit € 7 423 000) en mars 2010. Ce montant a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires, Nicox n'étant pas

## Nicox S.A.

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

impliqué dans le développement futur du composé objet de cet accord de collaboration et n'ayant pas d'obligation majeure dans le cadre de ce contrat.

Le 13 mars 2012, Nicox a annoncé que le candidat-médicament de Nicox et Bausch + Lomb, le latanoprostène bunod ciblant le glaucome avait atteint le critère d'évaluation principal de l'étude de phase 2b. Cette étude avait pour objectif l'identification de la dose la plus efficace latanoprostène bunod, administré le soir, pour la réduction de la pression intraoculaire. A ce titre Bausch + Lomb a versé un paiement d'étape de \$ 10 000 000 à Nicox équivalents € 7 552 000 qui a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires sur le mois de mars 2012 dans la mesure où Nicox n'est pas impliqué dans le développement futur du composé objet de l'accord de collaboration signé en 2010 avec Bausch + Lomb. Le 29 janvier Bausch + Lomb a initié un programme de phase 3 à l'échelle mondiale..

Des paiements potentiels pouvant atteindre, au cours de la collaboration, un total d'USD 162,5 millions, conditionnés par le franchissement d'étapes liées au développement, au processus réglementaire, à la mise sur le marché et aux ventes futures pourront être dans le cadre de cet accord. Nicox pourrait également recevoir des redevances échelonnées à deux chiffres sur les ventes du latanoprostène bunod. Nicox dispose d'une option de co-promotion des produits comprenant le latanoprostène bunod aux Etats-Unis.

#### 4.2. Rapid Pathogen Screening Inc.(RPS)

En Juin 2012 Nicox a acquis auprès de la société américaine RPS, des droits mondiaux pour des tests diagnostiques pour un montant de \$ 2 000 000 correspondant à € 1 574 000 ainsi qu'une option mondiale exclusive pour négocier un accord pour un autre produit prometteur (cf note 3.3 actifs financiers). Par cet accord, Nicox obtient les droits mondiaux de tests uniques réalisables en cabinet de consultation, dans le domaine oculaire. Le premier d'entre eux est AdenoPlus™ et est déjà autorisé à la vente aux Etats-Unis et en Europe. Ces tests utilisent la technologie brevetée de RPS® et permettent au praticien de diagnostiquer rapidement et précisément en cabinet de consultation des maladies et des troubles oculaires spécifiques. L'accord de licence mondial porte également sur deux autres tests diagnostiques actuellement en phase de développement, le premier pour la détection simultanée des conjonctivites à adénovirus et des conjonctivites allergiques, le second pour le diagnostic de l'herpès oculaire. Nicox dispose, de plus, d'une option mondiale exclusive pour négocier un accord pour un autre produit prometteur. Cette option est conditionnée à la réalisation par RPS® de certains engagements incluant des discussions externes en cours. Au cours du premier semestre 2013, les ventes de AdenoPlus™ ont généré un chiffre d'affaires d'un montant de € 183 000 €.

## 5. PRODUITS ET CHARGES

### 5.1. Chiffre d'affaires

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2013	2012
	(en milliers d'€)	
Généré dans le cadre des accords avec les sociétés :		
Bausch + Lomb .....	-	7 552
AdenoPlus .....	183	
<b>Total chiffre d'affaires .....</b>	<b>183</b>	<b>7 552</b>
Dont part affectée aux redevances de licences.....	-	7 552

## Nicox S.A.

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

#### 5.2. Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève à € 223 000 au 30 Juin 2013. Cet élément correspond au coût des ventes en relation avec les ventes du produit AdenoPlus mentionnées ci-dessus et inclut tous les coûts liés à la fabrication des produits vendus.

#### 5.3. Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux s'élèvent à € 3 701 000 au 30 juin 2013 contre € 485 000 au 30 juin 2012 et correspondent à la mise en place d'une structure commerciale aux Etats-Unis et en Europe à la suite de l'accord de licence mondiale signé en Juin 2012 avec la société Rapid Pathogen Screening (cf note 4.2). Les frais commerciaux incluent également les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services pour un montant de € 272 000 et € 50 000 respectivement au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012.

Les frais administratifs se sont élevés à € 3 611 000 au 30 juin 2013, contre € 4 403 000 au 30 juin 2012. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de « business development » (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence). Les frais administratifs incluent également les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services pour un montant de € 355 000 et € 71 000 respectivement au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012.

#### 5.4. Frais de recherche et développement

Au 30 juin 2013, les frais de recherche et de développement s'élèvent à € 1 945 000 contre € 3 173 000 au 30 Juin 2012 et correspondent principalement à des dépenses liées aux activités du centre de recherche et aux activités réglementaires liées au naprocinod. Les frais de recherche et développement incluent les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services. Ces charges se sont élevées à € 70 000 et à € 65 000 respectivement au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012.

#### 5.5. Autres Produits

Les autres produits se décomposent comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au	
	30 juin	
	2013	2012
	(en milliers d'€)	
Crédit d'impôt recherche de la période.....	239	221
Gains de change latents sur actifs et passifs exprimés en devises.....	26	406
<b>Total des Autres produits.....</b>	<b>265</b>	<b>627</b>

#### 5.6. Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à € 219 000 au 30 juin 2013 contre € 570 000 au 30 juin 2012 et concernent (i) en 2013 principalement des indemnités payées à des ex salariés du Groupe suite à un jugement prud'homal rendu au cours du premier semestre ; (ii) en 2012 principalement aux frais de restructuration supportés par le Groupe au titre des Plans de réduction d'effectifs mis en place en décembre 2011 à Sophia-Antipolis et en 2012 dans la filiale italienne de Bresso.

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

5.7. Résultat financier

Les revenus des placements de trésorerie réalisés par le Groupe constituent l'essentiel du résultat financier net des périodes de 6 mois prenant fin les 30 juin 2013 et 2012.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2013	2012
	(en milliers d'€)	
Variations de juste valeur des équivalents de trésorerie .....	94	200
Produits de cessions équivalents de trésorerie réévalués à la juste valeur en résultat.....	27	114
Effet de l'actualisation des créances et des dettes.....	(30)	(75)
Intérêts financiers versés au titre des contrats de location-financement	(5)	(3)
Autres charges financières	(45)	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	(95)
<b>Total résultat financier.....</b>	<b>41</b>	<b>141</b>

6. IMPOTS SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt aux 30 juin 2013 et 2012 est principalement composée de :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2013	2012
	(en milliers d'€)	
Charge d'impôt exigible .....	(37)	(36)
Produit (charge) d'impôt différé .....	51	(6)
<b>Total produit (charge) d'impôt consolidé.....</b>	<b>14</b>	<b>(42)</b>

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

7. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2013	2012
	(en milliers d'€ à l'exception des données par action)	
Résultat net revenant aux actionnaires du Groupe .....	(9 196)	(353)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....	72 955 411	72 891 661
<b>Résultat de base par action (en €).....</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,00)</b>

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté des effets des options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif. Au 30 juin 2013 et 2012, les options de souscription d'actions, les bons de souscription d'actions et les actions gratuites n'ont pas d'effet dilutif.

8. IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles incluent principalement des droits mondiaux achetés à la société RPS pour un montant net de € 1 500 000 (cf note 4.2).

9. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)

Les subventions publiques à recevoir s'analysent comme suit :

Subventions publiques	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013.....	531
Dotations de la période.....	239
Remboursement / utilisations sur la période.....	-
Au 30 juin 2013.....	<u>770</u>

Une partie des dépenses prise en compte dans la détermination du Crédit d'impôt recherche comptabilisé au 30 juin 2013 provient de dépenses de sous-traitants agréés par le Ministère de la Recherche ou en cours d'obtention de cet agrément. Lorsque le sous-traitant est en cours renouvellement de l'agrément, Nicox anticipe l'obtention de l'agrément comme hypothèse de calcul du Crédit d'impôt recherche.»

10. PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations dans des entreprises associées s'analysent comme suit:

Le 21 mars 2012, Nicox a annoncé avoir effectué un investissement initial de £2 millions soit € 2 413 000 pour acquérir une participation de 11,8% dans le capital d'Altacor, une société pharmaceutique à capitaux privés spécialisée en ophtalmologie, fondée en 2007 et basée à Cambridge, au Royaume-Uni. L'accord conférait à Nicox une option exclusive pour acquérir jusqu'au 31 mai 2012, le solde des actions Altacor non détenues par Nicox, pour un montant initial de £9 millions qui pouvait être versé, au choix de Nicox, sous la forme d'actions Nicox, de numéraire ou d'une

## Nicox S.A.

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

combinaison d'actions et de numéraire. Le 1er Juin 2012, Nicox a annoncé que son Conseil d'administration considèrerait qu'à ce stade, il n'était pas dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires d'acquiescer les 88,2% du capital d'Altacor restants. Nicox conserve sa participation au capital d'Altacor à hauteur de 11,8%. Selon IAS 28, Nicox était présumée détenir une influence notable sur la Société Altacor dans la mesure où la Société avait désigné un de ses salariés comme membre du conseil d'administration d'Altacor. Par conséquent la société Altacor a été consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Nicox. Au 30 juin 2012 la quote-part de perte de la société Altacor dans les titres de participation des entreprises associées s'élevait à € (95 000).

Depuis décembre 2012, la société Nicox SA ayant une participation inférieure à 20% et plus aucun représentant au conseil d'administration de la société anglaise, la Société considère qu'elle n'exerce plus aucune influence notable sur l'entité et a classé les parts qu'elle détient comme des actifs financiers disponibles à la vente.

Principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence au 30 juin 2012 (en milliers d'€) :

Total actif : 2 935  
Total capitaux propres et réserves : 2 475  
Chiffres d'affaire : 542  
Perte nette de la période : (1 445)

#### 11. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
	(en milliers d'€)	
Créances fiscales.....	727	636
Autres créances.....	232	121
<b>Total .....</b>	<b>959</b>	<b>757</b>

#### 12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont composés de disponibilités en banque et en caisse et de valeurs mobilières de placements principalement investis en bons de trésorerie d'état et fonds communs de placement monétaire valorisés à leur juste valeur, mobilisables à tout moment et qui ne sont pas soumis à des risques importants de changement de valeur. Sur les € 66 393 000 d'équivalents de trésorerie détenus au 30 juin 2013, € 44 062 000 répondent à une contrainte de notation minimale de l'émetteur allant de AAA à AA dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Fitch ou de Aaa à AA dans celle de Moody's, € 15 710 000 sont notés au minimum BBB- dans les échelles de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans celle de Moody's et € 6 621 000 ne font pas l'objet de notation..

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
	(en milliers d'€)	
Disponibilités en banque et en caisse .....	1 012	2 410
Valeurs mobilières de placement .....	66 393	75 067
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....</b>	<b>67 405</b>	<b>77 477</b>

Il n'y a pas de divergence entre la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan et les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit :

	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
	(en milliers d'€)	
Dépôts et cautionnements .....	228	340
Compte séquestre sur option RPS (1)	742	787
Titres disponibles à la vente (1)	1 293	1 423
<b>Total des actifs financiers non courants .....</b>	<b>2 263</b>	<b>2 550</b>

(1) La variation de certains actifs financiers sur la période correspond exclusivement à des effets de taux de change.

14. CAPITAL EMIS ET RESERVES

Au 30 juin 2013, le capital social de Nicox S.A. est composé de 72 965 508 actions ordinaires de valeur nominale € 0,2, entièrement libérées.

14.1. Autorisé

	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Actions ordinaires de € 0,2 chacune .....	72 965 508	72 894 827

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

14.2. Actions ordinaires émises et entièrement libérées

	En nombre d'actions	En milliers d'€
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012.....	72 815 666	14 563
Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période.....	75 995	15
Au 30 juin 2012.....	72 891 661	14 578
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013.....	72 894 827	14 579
Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période.....	70 681	14
Au 30 juin 2013.....	72 965 508	14 593

14.3. Options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif

Options de souscription d'actions

Le Groupe a un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de ses salariés et mandataires sociaux (voir note 15.1).

Au cours du premier semestre 2013, aucune option de souscription d'actions n'a été exercée, 178 200 options de souscription d'actions ont été attribuées, 39 400 options ont été annulées suite au départ du Groupe de certains salariés ou ont expiré. Le nombre total des options de souscription d'actions en circulation attribuées par le Conseil d'administration à divers salariés et mandataires sociaux du Groupe s'élève à 791 620 options de souscription d'actions donnant droit de souscrire globalement 794 952 actions.

Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a émis, à plusieurs reprises, au bénéfice de certains administrateurs et consultants, des bons de souscription d'action autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires (voir note 15.2).

Au cours du premier semestre 2013, aucun bon de souscription d'actions n'a été attribué ni exercé et 140 000 bons de souscription d'actions ont expiré. Au 30 juin 2013 le nombre total des bons de souscription d'actions en circulation s'élève à 240 000 au titre desquels 258 340 actions nouvelles ordinaires seraient susceptibles d'être émises.

Actions gratuites

Le Groupe a mis en place au cours du premier semestre 2007 un plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés du Groupe (voir note 15.3).

Au cours du premier semestre 2013, 419 900 actions gratuites ont été d'attribuées, 17 000 actions gratuites ont été annulées suite au départ de certains salariés et 70 681 actions ont été livrées. Au 30 juin 2013, le nombre total d'actions gratuites en circulation s'élève à 813 990.

## Nicox S.A.

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

#### 14.4. Primes d'émission

Ce poste enregistre les primes liées aux augmentations de capital et a évolué comme suit au cours de l'exercice:

	<b>Primes d'émission</b>
	<b>(en milliers d'euros)</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 .....	394 437
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	(14)
Paiements en actions.....	535
<b>Au 30 juin 2013.....</b>	<b>394 958</b>

#### 14.5. Réserves et résultat consolidé

Ce poste inclut le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

	<b>Au 30 juin 2013</b>	<b>Au 31 décembre 2012</b>
	<b>(en milliers d'euros)</b>	
Résultats antérieurs non distribués.....	(345 543)	(335 296)
Résultat de l'exercice.....	(9 196)	(10 247)
<b>Total réserves et résultat consolidé.....</b>	<b>(354 739)</b>	<b>(345 543)</b>

#### 14.6. Ecart de conversion

La rubrique « écarts de conversion » est utilisée pour enregistrer les écarts de conversion provenant des écarts de change générés lors de la conversion des états financiers des filiales étrangères dans la monnaie fonctionnelle du Groupe. Les écarts de conversion s'élèvent à € 20 000 au 30 juin 2013 contre € (29 000) au 30 juin 2012.

#### 14.7. Paiement en actions

Cette rubrique correspond aux rémunérations octroyées aux salariés et à certains non-salariés (consultants et membres du Conseil d'administration) sous la forme de transactions dont le paiement est indexé sur actions (options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions et actions gratuites). Ces éléments sont décrits dans les notes 15.1., 15.2. et 15.3. Les paiements en actions s'élèvent à € 11 022 000 et € 10 815 000 respectivement au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012.

### 15. PAIEMENTS EN ACTIONS

#### 15.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement des salariés et des mandataires sociaux au capital prévoyant l'attribution d'options de souscription d'actions incessibles. Les options de souscription d'actions sont consenties au profit des bénéficiaires, à des dates différentes, par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Groupe.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

Le prix de souscription des options donnant droit à des actions est déterminé le jour où les options sont attribuées par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix ne peut être inférieur, tant pour la souscription d'actions nouvelles que pour l'achat d'actions existantes, au plus élevé des prix minimum déterminés par les dispositions légales en vigueur dans chaque pays, ceci pour tenir compte des différences pouvant exister entre les réglementations fiscales et sociales des pays auxquels ces bénéficiaires peuvent être rattachés.

Les options consenties peuvent, sans distinction entre les bénéficiaires et en l'absence d'une décision dérogatoire du Conseil d'administration, être levées par les bénéficiaires, soit partiellement, soit en totalité, après l'expiration d'un délai de trois années suivant la date de leur attribution si à cette date ils sont encore salariés ou mandataires sociaux du Groupe. En tout état de cause, les options devront être levées par les bénéficiaires dans un délai maximum de 6 années suivant la date de leur attribution. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai pour les bénéficiaires résidents de pays dans lesquels une durée inférieure est prévue par la loi. Les actions du Groupe achetées ou souscrites par les bénéficiaires ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre années suivant la date d'attribution des options.

Le 27 juillet 2012, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options donnant droit de souscrire un nombre maximum de 1 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de € 0,2, étant précisé que l'acquisition définitive de ces options sera soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur de 70% au moins et sur une période d'au moins deux années civiles, des objectifs annuels de la Société tels que fixés par le Conseil d'administration de la Société pour les années civiles concernées. Le conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des options. Les options attribuées sous cette autorisation devront être exercées au plus tard 6 ans après la date de leur attribution effective par le Conseil d'administration. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée et expirera le 26 septembre 2015.

Suite aux augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires intervenue le 16 février 2007 et le 23 décembre 2009 et conformément aux articles R.228-91 et R.225-140 du Code de commerce, il a été procédé à un ajustement du nombre des actions sous option par application d'un coefficient au nombre d'actions à émettre par exercice des options de 1,06109 en 2007 et 1,131 en 2009, étant précisé que le prix de souscription des options de souscription d'action est demeuré inchangé.

Au cours de l'exercice 2012, 660 320 options de souscription d'actions ont été attribuées à des prix d'exercices compris entre 2,25 € et 2,91 €. Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 juillet 2012, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est conditionnée à la réalisation de critères de performance. Ainsi l'acquisition des options de souscription d'actions attribuées en 2012 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2013 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2012 et 2013. Le 19 décembre 2012 le Conseil d'administration a acté que les objectifs 2012 de la Société avaient été atteints à la hauteur de 80%. Au 30 juin 2013, la direction a jugé probable la réalisation des objectifs sociétés en 2013, par conséquent les options de souscriptions attribuées en 2012 ont été valorisées à la clôture de la période conformément à la norme IFRS2.

Au cours du premier semestre 2013, 178 200 options de souscription d'actions ont été attribuées à des prix d'exercices compris entre 3,01 € et 3,36 €. Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 juillet 2012, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est conditionnée à la réalisation de critères de performance. Ainsi l'acquisition des options de souscription d'actions attribuées en 2013 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2014 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2013 et 2014. Au 30 juin 2013, la direction a jugé probable la réalisation des objectifs sociétés en 2013, par conséquent les options de souscriptions attribuées en 2013 ont été valorisées à la clôture de la période conformément à la norme IFRS2.

L'impact de la valorisation des stock-options sur les capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève respectivement à € 5 751 000 et à € (223 000) au 30 juin 2013 contre 5 445 000 et à € (105 000) au 30 juin 2012.

#### 15.2. Bons de souscription d'actions (BSA)

Le 27 juillet 2012, l'Assemblée générale des actionnaire a autorisé le principe d'une augmentation de capital d'un montant de € 20 000 par émission à titre gratuit de 100 000 bons de souscription d'actions donnant droit à un

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

maximum de 100 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,2 € au bénéfice de 5 membres du conseil d'administration. Les bons devront être émis dans un délai maximum de un an à compter de la date de l'assemblée et exercées dans un délai maximum de cinq ans à compter de leur émission. L'exercice de ces bons est soumis à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur de 70% au moins, et sur une période d'au moins deux années civiles, des objectifs annuels de la Société tels que fixés par le Conseil d'administration.

L'impact de la valorisation des bons de souscription d'actions sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à € 5 000 000 et €(98 000) au 30 juin 2013 contre € 4 869 000 et € (0) au 30 juin 2012.

### **15.3. Actions gratuites**

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2012 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à attribuer aux salariés et mandataires sociaux Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société dans la limite de 1 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de 0,2 € chacune, étant précisé que l'acquisition définitive de ces actions sera soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur de 70% au moins et sur une période d'au moins deux années civiles, des objectifs annuels de la Société tels que fixés par le Conseil d'administration de la Société pour les années civiles concernées. Le conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions.

Le 13 septembre 2012, 458 150 nouvelles actions gratuites ont été attribuées à des salariés et à un mandataire social en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale le 27 juillet. Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 juillet 2012, l'acquisition définitive des actions gratuites est conditionnée à la réalisation de critères de performance. Ainsi l'acquisition des actions attribuées en 2012 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2013 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2012 et 2013. Le 19 décembre 2012 le Conseil d'administration a acté que les objectifs 2012 de la Société avaient été atteints à la hauteur de 80%.

Le 19 février 2013, 419 900 nouvelles actions gratuites ont été attribuées à des salariés et à un mandataire social en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale le 27 juillet 2012. Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 juillet 2012, l'acquisition définitive des actions gratuites est conditionnée à la réalisation de critères de performance. Ainsi l'acquisition des actions attribuées en 2013 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2014 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2013 et 2014. Au 30 juin 2013, la direction a jugé probable la réalisation des objectifs sociétés en 2013, par conséquent les action gratuites attribuées en 2013 ont été valorisées à la clôture de la période conformément à la norme IFRS2.

L'impact de la valorisation des actions gratuites sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à € 271 000 et € ( 276 000) au 30 juin 2013 contre € € 501 000 et € ( 81 000) au 30 juin 2012.

Nicox S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

16. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

	Avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour charge	Litiges	Provisions pour restructuration	Total
<b>Au 01 Janvier 2013 <sup>(1)</sup></b>	<b>247</b>	<b>4 187</b>	-	<b>851</b>	<b>5 285</b>
Dotations de l'exercice	93	-	-	-	93
Utilisations	-	(92)	-	(411)	(503)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	-	-	(105)	(105)
Effets d'actualisation et de désactualisation	-	37	-	5	42
<b>Au 30 juin 2013 <sup>(1)</sup></b>	<b>340</b>	<b>4 132</b>	-	<b>340</b>	<b>4 812</b>
Courant au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	-	-	-	667	667
Non courant au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	247	4 187	-	184	4 618
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>4 187</b>	-	<b>851</b>	<b>5 285</b>
Courant au 30 juin 2013.	-	(92)	-	181	89
Non courant au 30 juin 2013.	340	4 224	-	159	4723
<b>Total</b>	<b>340</b>	<b>4 132</b>	-	<b>340</b>	<b>4 812</b>

- (1) Au 30 juin 2013, les provisions pour autres passifs incluent principalement un montant de € 3 963 000 actualisés à verser à la Société Nitromed en fonction de critères à remplir par Nicox dans le futur ; un montant de € 221 000 provisionnés au titre du coût de la location des bureaux de la filiale américaine nette des produits de sous location jusqu'au terme des baux, un montant de € 260 000 comptabilisé en provision pour charge au titre d'un accord transactionnel conclu avec le Président Directeur Général de la Société prévoyant le paiement à l'Istituto Nazionale della Previdenza Sociale (organisme de retraite italien) des sommes nécessaires au rachat de droits à retraite pour une période maximale de 6 ans et 9 mois. Cet accord est intervenu dans le contexte où la Société n'a pas cotisé à des caisses de retraite au bénéfice du Président Directeur Général entre mars 1996 et décembre 2002. Bien qu'elle ait été classée en non courant la provision pour charge à payer à la Société Nitromed fait l'objet d'une incertitude quant à l'échéance de son dénouement (cf. note 3.1 estimations et jugements comptables déterminants – Actifs incorporels).

17. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES

17.1. Passifs éventuels et engagements envers les salariés et les mandataires sociaux

Depuis juin 2005, le Groupe a mis en place de nouvelles dispositions prévoyant qu'en cas de cession de l'ensemble des actions de la société Nicox S.A. à un actionnaire ou d'un changement de contrôle du Groupe se traduisant par un actionnaire détenant plus de 50% du capital de la société Nicox S.A. et entraînant la rupture du contrat de travail de certains salariés, ceux-ci bénéficieront d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre six et vingt quatre mois de salaire. Cette indemnité contractuelle est consentie à chaque bénéficiaire pour une durée limitée à deux années à compter de la date à laquelle le changement de majorité ou de contrôle du Groupe interviendrait. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 1 428 000 sur la base des salaires des bénéficiaires perçus au cours des douze derniers mois.

En outre, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative du Groupe chaque bénéficiaire, à l'exclusion du PDG, recevra une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre six et dix huit mois de salaire. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 1 178 000 sur la base des salaires des bénéficiaires perçus au cours des douze derniers mois. Le salaire à prendre en considération pour le calcul des indemnités de rupture visées ci dessus est le douzième de la rémunération brute, toutes primes confondues, des douze

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

derniers mois précédant la rupture du contrat. La rupture du contrat de travail pour faute grave ou lourde d'un bénéficiaire n'ouvre pas droit, pour ce dernier, au bénéfice des dispositions ci-dessus. En raison du caractère conditionnel de la réalisation de ces engagements, le Groupe n'a pas comptabilisé de provision à ce titre au 30 juin 2013.

Par ailleurs, en avril 2008, le Conseil d'administration a autorisé un engagement au bénéfice de son Président Directeur Général prévoyant qu'en cas de révocation, sauf révocation pour faute grave, il aurait droit à une indemnité dont le versement serait subordonné à la réalisation, au moment de sa révocation, de critères de performance préétablis arrêtés par le Conseil. Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération, tant fixe que variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire de mai 2008. Dans l'éventualité où ce mandataire social serait révoqué en 2013, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 831 600 sur la base de la rémunération qui lui a été versée au cours du dernier exercice.

#### **17.2. Litiges avec les salariés**

Au cours de l'année 2011, Nicox SA a reçu quinze convocations devant le Conseil de prud'hommes à la demande d'anciens salariés. Ces demandes sont toutes liées au licenciement collectif pour motif économique conduit par la Société en 2010 et se chiffraient à 2 927 000 € au total. La Société, estimant que le motif économique de ce licenciement est avéré, qu'elle a respecté la réglementation applicable et que ces demandes sont sans fondement, n'a comptabilisé aucune provision au titre de ces demandes dans ses comptes au 31 décembre 2012. Au 30 juin 2013, dans quatorze des quinze dossiers, le Conseil de Prud'hommes de Grasse a jugé que le motif économique du licenciement est avéré et que la Société a respecté la réglementation applicable. En vertu de deux arrêts rendus sur appel de deux anciens salariés, la Société a versé un total de € 272 000 mais entend former pourvoi à l'encontre des arrêts d'appel. Un dernier jugement du Conseil de prud'hommes de Grasse est attendu au second semestre.

#### **18. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

A la connaissance du Groupe, les engagements présentés décrits dans les paragraphes suivants, représentent l'intégralité des engagements hors bilan significatifs du Groupe signés sur la période.

##### **18.1. Engagements donnés**

###### **18.1.1. Contrats de location simple**

Le Groupe loue certains de ses équipements, ses bureaux au travers de différents contrats de location :

Nicox Inc a signé un bail d'une durée ferme de trois ans portant sur des locaux sis à Fort Worth au Texas. Ce bail, à effet du 1er mai 2013, porte sur des bureaux d'une superficie d'environ 260 mètres carrés (2 794 square feet). L'engagement total s'élève USD 211 332. Le loyer mensuel s'élève à USD 6 053.67 du 1er juin 2013 au 30 avril 2014 ; à USD 6 205.01 du 1er mai 2014 au 30 avril 2015 et à USD 6 361.01 du 1er mai 2015 au 30 avril 2016. Ainsi, les échéances futures des loyers s'élèvent à USD 72 980 à moins d'un an et à USD 138 382 de un à trois ans. »

###### **18.1.2 Contrats de conseil et d'assistance en matière de stratégie du Groupe**

En janvier 2013, la Société a conclu avec une société française un contrat de consultant à échéance du 31 décembre 2013 portant sur la recherche de produits ou de programmes de développement dans le domaine de l'ophtalmologie susceptibles d'être acquis ou pris en licence par Nicox (ci-après des « Opportunités »). Ce contrat prévoit une rémunération conditionnelle qui serait due dans l'hypothèse où un accord portant sur une Opportunité serait conclu avant le 30 juin 2014. Cette rémunération s'élèverait soit à une rémunération fixe de € 20 000 versée à la signature de l'accord soit, dans le cas où un produit serait lancé dans les 18 mois de la signature de l'accord, à 1% du chiffre

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

d'affaire net des ventes dudit produit sur une période de 3 ans, avec un minimum de € 20 000 et déduction faite de la rémunération de € 20 000 versée à la signature de l'accord.

En janvier 2013, la Société a conclu avec une banque d'investissement américaine un contrat par lequel cette banque interviendrait comme conseil exclusif de la Société concernant l'acquisition potentielle de deux sociétés cibles européennes identifiées (ou de leurs actifs) pendant une année, étant précisé que l'exécution du contrat se poursuivrait au-delà de cette durée si des pourparlers sont alors en cours avec l'une au moins des sociétés cibles. Ce contrat prévoit le versement d'un honoraire dans le cas où Nicox et une société cible signent un document non contraignant détaillant les conditions (et notamment les conditions financières) d'une acquisition. Cet honoraire s'élèverait à € 50 000 si la signature intervient avec l'une des deux cibles et à € 100 000 si la signature intervient avec l'autre cible. En l'absence de signature d'un tel document non-contraignant, les honoraires mentionnés ci-dessus seraient dus au démarrage d'un audit formalisé de la cible dès lors que les parties sont d'accord sur les conditions financières d'une acquisition. Par ailleurs, un honoraire s'élevant à 2,5% du prix d'acquisition serait dû à clôture de l'acquisition potentielle de chacune des deux cibles.

**18.1.3. Accords de licences**

Le 19 juin 2013, Nicox SA a annoncé la conclusion d'un accord exclusif avec Immco Diagnostics Inc. (« Immco »), une société leader mondial dans les produits et services permettant le diagnostic des maladies auto-immunes, afin de promouvoir auprès des professionnels de santé en ophtalmologie nord-américains un test breveté ciblant la détection et le diagnostic précoce du Syndrome de Gougerot-Sjögren. Ce test facilite un diagnostic précoce et une prise en charge potentiellement plus efficace de cette pathologie chronique. Selon les termes de l'accord, Immco alloue à Nicox les droits exclusifs de promotion du test aux professionnels de santé en ophtalmologie nord-américains (Etats-Unis, Canada, Porto Rico, Mexique). Nicox sera responsable de toutes les activités commerciales ; Immco réalisera le test dans son laboratoire certifié CLIA à Buffalo (New York, USA) et prendra en charge les activités réglementaires et de demandes de remboursement. Nicox recevra une part majoritaire des revenus générés par les ventes auprès des professionnels de santé en ophtalmologie ; le contrat ne prévoit ni paiement initial ni paiement d'étape à la charge de Nicox.

Le 18 mars 2013 Nicox a annoncé la signature d'un accord exclusif d'approvisionnement et de distribution portant sur une gamme de produits de santé oculaire conclu avec une société pharmaceutique européenne non cotée dont le nom n'a pas été divulgué. Nicox prévoit de lancer cette gamme de produits directement ou au travers de partenariats à partir de la fin 2013. Ces produits ont été développés pour une classe thérapeutique importante avec une formulation différenciée. Selon les termes de l'accord, Nicox bénéficiera de droits exclusifs pour commercialiser, vendre et distribuer ces produits en Europe, au Moyen Orient et en Afrique. Le contrat ne prévoit pas de paiement initial à la charge de Nicox.

**19. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (5 personnes au 30 juin 2013 et 2012) et les membres du comité de direction (6 personnes au 30 juin 2013 et 7 personnes au 30 juin 2012) se répartit comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin :	
	2013	2012
	(en milliers d'€)	
Avantages à court terme).....	(943)	(945)
Avantages postérieurs à l'emploi.....	(97)	(92)
Autres avantages à long terme.....	(77)	(14)
Paiements en action.....	(398)	(92)
<b>Total.....</b>	<b>(1 516)</b>	<b>(1 143)</b>

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2013**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

Il est précisé que les dispositions relatives d'une part à la rupture du contrat de travail de certains salariés de Nicox, en cas de changement de contrôle du Groupe ou en cas de rupture de leur contrat de travail à l'initiative de Nicox et d'autre part à la révocation de son Président Directeur Général décrites au paragraphe 16.1 ci-dessus s'appliquent à six personnes du Comité de Direction (cinq salariés et un mandataire social). Les montants que le Groupe serait susceptible de verser aux bénéficiaires salariés dans les deux cas prévus sont mentionnées à la note 17.1- Passifs éventuels et engagements envers les salariés et les mandataires sociaux sur la base des rémunérations qui leur ont été versées en 2013.

Au 30 juin 2013, les paiements en actions attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

<b>Nature des instruments de capitaux propres</b>	<b>Prix d'exercice en €</b>	<b>Nombre de BSA d'options ou d'actions gratuites</b>	<b>Nombre d'actions à émettre</b>	<b>Date d'expiration</b>
Actions gratuites .....	-	544 000	544 000	-
Options de souscription d'actions	2,25	99 700	99 700	21/03/18
Options de souscription d'actions	2,91	100 000	100 000	01/04/18
Bons de souscription d'actions.....	8,97	120 000	135 720	27/07/14
Bons de souscription d'actions.....	2,66	100 000	100 000	12/09/17